294
1887

Première année. --- N° 63.

CINQ CENTIMES

Lundi 11 Avril 1887

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements ..	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Étranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble.
PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

LETTRE DE PARIS

Paris, 10 avril.

L'incident de Cannes, dont la *Tribune* a entretenu ses lecteurs, paraît avoir vivement ému l'opinion, en dépit des efforts qu'a faits notre Gouvernement pour en détourner l'attention publique. Il a paru clair comme le jour que le duc d'Edimbourg, en ne répondant pas au salut courtois de la flotte française, avait parfaitement eu l'intention de se permettre une impertinence princière à l'égard du pays qui, en ce moment même, offre l'hospitalité à sa mère.

Toutes les explications qui ont été successivement données — et qui, du reste, se contredisent l'une l'autre — sont inadmissibles et ridicules. L'escadre anglaise, a-t-on dit tout d'abord, n'avait pas de canons de petit calibre. Soit! Mais elle avait, j'imagine, quelques canons de fort calibre; que ne s'en est-elle servie, à défaut d'autres. La dépense eût été, il est vrai, un peu plus forte; mais, si mercantile qu'elle soit, l'Angleterre est assez riche pour payer quelques livres de poudre quand la politesse l'exige.

A la vérité, on a prétendu aussi que c'était précisément la poudre qui manquait à bord du *Dread-Nought* (le Sans-Peur), lequel portait le pavillon du duc d'Edimbourg; l'escadre aurait appareillé si précipitamment qu'elle n'aurait pas eu le temps d'embarquer, à Malte, ses munitions. L'excuse est bizarre et fait peu d'honneur à la prévoyance de la marine britanique, ainsi que le remarquent, du reste, la plupart des journaux de Londres, qui paraissent assez confus et marris de l'incident.

Mais à qui fera-t-on croire qu'une escadre d'évolutions n'a pas dans ses saintes-barbes une vingtaine de gargousses au moins? C'est si peu vraisemblable — et on l'a si bien compris — qu'une troisième explication a été timidement risquée : le duc d'Edimbourg, assure-t-on maintenant, dormait, et on n'a pas voulu le réveiller en tirant le canon à son bord. Ça, c'est de la pure bouffonnerie. Cet amiral qui dort à poings fermés au moment où s'accomplit l'opération toujours délicate du mouillage; cet excellent fils qui, pour voir sa mère, ronfle à l'heure de l'arrivée, cela donne une bien singulière idée de la façon dont sont conduites les flottes de la Grande-Bretagne.

Il y a bien une autre justification que l'on aurait pu présenter et qui a du moins, sur toutes les autres, le mérite de la vraisemblance : le duc d'Edimbourg, comme son frère le prince de Galles, a des habitudes d'intempérance qui sont de notoriété publique à Londres. L'amour des liqueurs fortes, particulièrement du whiskey et du gin, est héréditaire dans la maison de Hanovre; les mauvaises langues vont jusqu'à prétendre que les femmes elles-mêmes ne s'en défendent pas. Il est possible qu'au moment où la flotte française a tiré les vingt et un coups règlementaires, le commandant en chef de l'escadre anglaise fût absolument incapable de donner aucun ordre.

L'affaire peut paraître de mince importance à ceux qui ignorent à quel point sont étroites et rigoureusement observées d'ordinaire les règles de la politesse maritime. En fait, le silence des canons anglais, dans le golfe Jouan, est tout simplement une énormité; c'est ainsi d'ailleurs, qu'il a été jugé par la presse d'Outre-Manche, fort humiliée de cet oubli des convenances internationales de la part d'un prince du sang royal.

Dans nos ports de guerre, où l'affaire a fait grand bruit — à ce point que l'amiral Aube, si je suis bien informé, a cru devoir envoyer des instructions spéciales aux préfets maritimes, leur recommandant de s'efforcer de calmer l'irritation des marins — dans nos ports, dis-je, on donne de la grossière impolitesse commise par le duc d'Edimbourg une explication assurément ironique, mais qui, sous une apparence plaisante, cache peut-être un fond de vérité. Ce n'est pas la poudre, ce ne sont pas les pièces de petit calibre qui auraient manqué à ce marin de salon pour répondre aux salves des navires de l'amiral Peyron : c'était toute espèce d'artillerie qui lui aurait fait défaut.

On rappelle, à ce propos, les extraordinaires révélations mises au jour, l'an dernier, par les journaux de Londres à la suite de l'enquête ordonnée par le Parlement sur les accidents successifs du *Collingswood* et du *Thunderer*. A quelques mois d'intervalle, deux énormes pièces d'artillerie avaient fait explosion dans des conditions identiques à bord de ces deux bâtiments. Chaque fois les « frettes » avaient cédé, le « tonnerre » s'était fendu et la « volée » avait été projetée dans la mer.

La similitude des deux accidents donna l'éveil; la presse, la Chambre des Communes s'émurent; on se demanda si le matériel de l'artillerie navale n'était pas défectueux, et si ces deux mésaventures n'avaient pas pour cause une mauvaise fabrication. Une commission d'enquête fut nommée; des expériences furent faites; elles aboutirent à des constatations désastreuses.

Il fut établi, en effet, que l'Angleterre n'avait pas à bord de ses vaisseaux un seul canon — je dis : pas un seul — pouvant fournir un bon service, et le *Times* put s'écrier avec dépit : « Si demain nous avions une guerre à soutenir, notre artillerie serait infiniment plus dangereuse et plus redoutable pour nos canonniers que pour l'ennemi. »

De son côté, l'un des plus illustres amiraux anglais déclarait à la Chambre des lords « que l'industrie britannique était à ce point déchue qu'elle ne savait même plus fondre un canon qui ne fût exposé à éclater au troisième coup. » Et le noble lord mettait en parallèle l'artillerie navale française, qu'il n'hésitait pas à déclarer incomparablement supérieure à l'artillerie anglaise.

Cette découverte porta un coup cruel à l'amour-propre de nos voisins, qui avaient la prétention d'être nos maîtres non seulement comme marins, mais aussi comme métallurgistes. Pendant des mois, les journaux ne parlèrent que de l'affaire du *Collingsvood* et du *Thunderer*; leurs clameurs redoublèrent encore lorsqu'on eut acquis la conviction qu'il fallait refondre tous les canons de la flotte britannique.

Voilà pourquoi nos marins, blessés de l'impertinente conduite du duc d'Edimbourg, l'excusent ironiquement en émettant la supposition que peut-être il n'avait pas à son bord une seule pièce en état de faire feu.

Ce qui serait curieux, c'est qu'en croyant plaisanter, ils eussent rencontré la vérité.

MAURICE RENAUD.

M. JACQUES KABLÉ

M. J. Kablé, député protestataire de Strasbourg, qui vient de mourir, était né en 1830, à Brumath, près de Strasbourg.

Jusqu'en 1870, il ne sollicita aucun mandat, et n'exerça aucune fonction publique.

Avocat en 1853, quelques années plus tard, agent spécial de la Compagnie le *Phénix*, il avait déjà une grande influence sur ses concitoyens.

Républicain sous l'empire, on le retrouve dans toutes les entreprises démocratiques et sa persévérance contribue beaucoup à la création et à la prospérité des sociétés populaires, coopératives de Strasbourg.

Dès 1859, il dirigea un petit journal républicain qui propagea les idées démocratiques en Alsace,

Pendant la guerre, il était président d'une section de la Société interdationale de secours aux blessés, et à Strasbourg il créa et dirigea dix ambulances qui reçurent environ 2,500 blessés.

Le 25 août, dans la nuit où la bibliothèque fut incendié, il avait rédigé au milieu des flammes un procès-verbal qui se terminait par cette phrase :

« A l'heurs où le comité doit tenir séance les bombes pleuvent de toutes parts. Il n'est donc pas étonnant que les membres du comité, plus éloignés de son siège, n'assistent pas à la séance. La séance est levée à cinq heures. »

Après Frœschviller, le préfet du Bas-Rhin nomma une commission municipale, dont M. Kablé fit partie. Il prit dans cette assemblée une notoriété considérable.

Quand les délégués suisses chargés de faire sortir de la place bombardée les femmes, les enfants et les infirmes, apprirent aux Strasbourgeois, privés depuis trois semaines de toute nouvelle extérieure, la fin de l'empire et la proclamation de la République à Paris, le conseil municipal délégua M. Kablé, conjointement avec M. Kuss, élu maire de Strasbourg, pour aller demander des instructions au gouvernement de la Défense nationale. Le refus du commandant de l'armée assiégeante de laisser sortir les délégués arrêta leur mission.

Après la capitulation, il refusa la croix de la Légion d'honneur, tout le monde, disait-il, ayant fait son devoir.

Il était en Suisse, dirigeant une ambulance lorsqu'il fut élu député du Bas-Rhin par 53,869 voix.

Membre du premier conseil municipal élu de Strasbourg après la paix, il y siéga jusqu'à sa suppression en 1873.

En 1878, il fut élu député de Strasbourg par 6,596 voix.

Il fut député durant neuf ans et ne cessa de revendiquer les droits de l'Alsace-Lorraine.

Après la dissolution du Reichstag, il accepta sans hésitation la candidature que son ancien comité électoral lui avait offerte à l'unanimité. Avec une rare énergie, il dirigea la campagne à distance, et fut élu par 8,284 voix.

Ayant appris son élection, il télégraphia ainsi ses remerciements à ses électeurs.

« Merci chers amis. Quelle noble population que ni les menaces, ni la terreur, ni les manœuvres n'ont ébranlée dans sa constance.

C'est à sa place de combat que la mort vient le frapper.

DÉPÊCHES
DE LA « TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 10 avril.

On comente très sévèrement l'attitude de la Commission du budget dans la séance d'hier, et sa décision froide après une longue discussion, de ne pas voter d'ordre du jour hostile au Gouvernement.

On commente beaucoup aussi le retard apporté à la nomination du rapporteur du budget des cultes dont le maintien ou la suppression sera soumis à la discussion générale On sait que cette décision de la commissiondu Budget d'ajourner cette nomination d'un rapporteur a été prise sur la proposition de notre ami Pichon.

INFORMATIONS

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LA SEINE

Paris, 10 avril.

L'élection législative de la Seine. à l'effet de remplacer M. Cantagrel, décédé, aura lieu le 22 mai.

LA DÉLIMITATION des FRONTIÈRES DU TONKIN

Hanoï, 10 avril.

M. le chef de bataillon d'infanterie de marine Bouinais, membre de la commission de délimitation, des frontières du Tonkin, est parti pour Pékin avec tout le dossier relatif à la limitation de la frontière du côté du cap Paklung.

Il est chargé par M. Dillon, président de la commission de délimitation, de se mettre à la disposition de M. Constans, qui a reçu l'ordre de régler avec le Tsung-Li-Yamen les questions qu'il est impossible de régler sur place.

LE VOYAGE DES MINISTRES

Marseille, 10 avril.

M. Granet, ministre des postes et télégraphes, et M. Millaud, ministre des travaux publics, sont arrivés à Marseille à neuf heures.

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique, venant d'Avignon, était arrivé hier soir.

Les ministres étaient attendus à la gare par M. le préfet des Bouches-du-Rhône, M. Etienne, député, M. Berry, agent général de la Compagnie des chemins de fer, M. Vatin, ingénieur en chef de la Compagnie transatlantique, et le personnel supérieur de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Une cinquantaine de députés, de sénateurs et d'invités accompagnaient les Ministres.

Le paquebot la *Ville de Tunis* était somptueusement décoré pour cette circonstance.

L'animation la plus vive régnait sur les quais du port. Les navires en rade étaient pavoisés.

M. Letellier, conseiller général d'Oran, est venu inviter les ministres et les députés à une fête organisée spécialement à leur intention pour le 21 avril, avant leur départ pour Tunis.

M. CLÉMENCEAU DANS LE MIDI

Toulon, 10 avril,

M. Clémenceau est attendu, demain, à Toulon.

M. KATKOFF EN FAVEUR

Berlin, 10 avril

Le *Post* de Berlin croit savoir qu'il est question de confier le portefeuille de l'instruction publique en Russie, à M. Katkoff.

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 10 avril.

Les divers partis politiques prennent leurs dernières dispositions en vue du grand meeting organisé par les Parnellistes et les radicaux et qui doit avoir lieu demain lundi à Hyde-Park,

M. Gladstone dans une lettre publique flétrit énergiquement le bill de Coërcition et déclare qu'il est déshonorant pour l'Angleterre.

Lord Hartington, dans une lettre lue dans un meeting unioniste prétend que les mesures de rigueur étaient inévitables.

FRANCE ET RUSSIE

Vienne, 10 avril.

Le prince Labanof, ambassadeur de Russie à Vienne, est parti pour St-Pétersbourg, où il doit passer environ trois semaines. Son voyage est considéré dans les cercles politiques comme un essai d'entente entre la Russie et l'Autriche sur la question d'Orient. Jeudi dernier, le tzar a reçu le prince Labanof et, le même jour, il reçut aussi le comte Schouvalof, ambassadeur de Russie à Berlin.

Cette coïncidence fait supposer que d'importantes déclarations seront prochainement faites par le gouvernement russe aux cabinets de Vienne et de Berlin.

INTERVENTION PONTIFICALE

Vienne, 10 avril.

La *Correspondance politique* de Vienne dément en termes formels la nouvelle que le pape Léon XIII aurait tenté une médiation entre la France et l'Allemagne.

La feuille viennoise ajoute que les relations de ces deux pays sont très pacifiques en ce moment, on pourrait presque dire amicales, et qu'au surplus il n'est pas douteux que l'intervention du pape serait très mal accueillie en France.

Quant à l'opinion allemande, elle considère la France comme l'ennemie irréconciliable et elle est disposée aux plus lourds sacrifices jusqu'au jour du règlement des comptes.

Cet article qui est inspiré par le cabinet de Berlin contient une contradiction curieuse à noter.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

UN TABLEAU DE ROSA BONHEUR

New-York, 10 avril.

M. Cornélius Vauderbil, qui vient d'acheter à la vente Stewart une toile de Rosa Bonheur pour la somme de 53,000 dollars (265,000 fr.), a fait don de son acquisition au Musée des arts métropolitain de New-York.

LA PRESSE EN ALLEMAGNE

Berlin, 10 avril.

M. Ledebour, publiciste, a été condamné à 500 marks d'amende, éventuellement à 50 jours de prison.

Parlant dans une conférence de la question bulgare, M. Ledebour avait dit que M. de Bismark ne reconnait pas de morale dans la politique.

LE NOUVEAU MARIAGE DE SARAH BERNARDT

New-York, 10 avril.

Les journaux américains annoncent le mariage à Santiago, de Sarah Bernhardt avec Angelo, qui fait partie, on se le rappelle, de la troupe.

Les témoins de Sarah Bernhardt étaient Mme Vallot et M. Durand, le caissier de l'association.

Le *Morning journal* de New-York ajoute que le mariage est tenu secret parce que toutes les formalités pour le divorce avec M. Damala n'ont pas encore été remplies.

LA FÉDÉRATION BALKANIQUE

Vienne, 10 avril.

Malgré les dénégations de certains journaux, le bruit continue à courir que des négociations sont engagées entre l'Angleterre et la Turquie pour la fédération des Etats Balkaniques.

La Serbie et la Roumanie sont, dit-on, favorables à cette combinaison, mais le Montenegro la refuse formellement.

LES PÊCHEURS AMÉRICAINS

New-York, 10 avril,

Le président des Etats-Unis, répondant à une adresse des pêcheurs américains, dit que la violation du droit de pêche par le Canada constitue un affront national. Le gouvernement et le peuple doivent être unis pour faire respecter les droits nationaux. Il ne s'agit pas d'un intérêt particulier, mais du bien général.

LE ROI LÉOPOLD EN ANGLETERRE

Londres, 10 avril.

Le voyage du roi Léopold en Angleterre donne lieu à de nombreux commentaires. Tandis que des journaux lui assignent comme véritable but une visite au prince de Galles à Bandringham, d'autres l'attribuent à des négociations avec un syndicat de banquiers anglais pour l'émission de l'emprunt du Congo; d'autres encore le rattachent à des projets d'amélioration des relations des malles-poste belges avec les ports anglais.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Vienne, 10 avril.

Une dépêche de Constantinople, adressée à la *Correspondance politique*, dit que la Porte a renoncé d'envoyer une circulaire aux puissances signataires du traité de Berlin pour leur demander de désigner un candidat au trône de Bulgarie, parce qu'elle est convaincue que cette démarche n'amènerait aucun résultat.

Sofia, 10 avril.

Le bruit court à Sofia que le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg se disposerait à accepter le trône de Bulgarie. Il aurait l'assentiment unanime des grandes puissances. Ce bruit prend une très grande consistance, et il y a lieu de déclarer la nouvelle sérieuse. Le commissaire turc Riza-Bey a déclaré à la régente que la Russie ne s'opposerait pas à la candidature du prince qui obtiendrait l'assentiment des puissances, le prince Alexandre de Battenberg excepté. On espère que la candidature du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg ne soulèvera aucune difficulté, et qu'ainsi on verrait cesser l'état de crise aiguë où se trouve actuellement la Bulgarie.

Le journal russe la *Kovoïé Vremia* dit que les réfugiés bulgares Gruef, Bendereff, Guschef, Masof, Nabokof sont arrivés à Saint-Pétersbourg où ils ont reçu un accueil très sympathique.

La Guerre aux socialistes

Hambourg, 10 avril.

La police a saisi un grand stock de brochures socialistes. Le possesseur de ces écrits, qui est le beau-père du socialiste Gruenberg, a été arrêté.

Les brochures saisies indiquent que les socialistes de Hambourg ont des affiliés dans toute l'Allemagne.

A la suite de cette découverte, des perquisitions et des arrestations ont été opérées à Kmenon, Einsieden, Eltvill. Lupen, Stettin, Kœnisberg, Mannheim et Eirmasenz. Dans cette dernière localité, huit personnes ont été arrêtées.

LES CONSPIRATIONS EN RUSSIE

Vienne, 10 avril.

La *Nouvelle Presse libre* publie une lettre de Saint-Pétersbourg donnant quelques informations sur l'instruction du complot contre la vie du tsar découvert le 13 mars. Nous avons annoncé que le procès des individus impliqués dans ce complot a commencé hier à Saint-Pétersbourg. Ainsi tombent les affirmations des journaux anglais qui disaient, il y a quelques jours, que ces individus avaient déjà été exécutés secrètement.

D'après les informations du journal viennois, on a réussi à découvrir tous les fils de la conspiration, grâce à la déposition d'un petit garçon, fils d'une sage-femme de la campagne, dont la maison servait de lieu de réunion aux conspirateurs.

On trouva dans cette maison tout le matériel nécessaire pour la fabrication des bombes, ainsi que trois kilos de strychnine.

Le petit garçon raconta aussi que la maison de sa mère était fréquentée par un individu habitant à Saint-Pétersbourg dans le quartier de Wasili-Ostrow.

On réussit à découvrir le domicile de cet individu et on l'arrêta. C'est, dit-on, un professeur de l'académie de théologie. Une perquisition opérée chez lui prouva qu'il avait des relations suivies avec plusieurs élèves des écoles ecclésiastiques de quelques villes de province qui étaient des agents du parti nihiliste..

Feuilleton de LA TRIBUNE du 11 Avril 1887

63

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

QUATRIÈME PARTIE

II

Les hommes, pour éviter d'aller au cabaret, dormaient la journée entière; les femmes, en se rationnant de café, devenaient raisonnables, moins enragées de bavardages et de querelles; et jusqu'aux bandes d'enfants qui avaient l'air de comprendre, d'une telle sagesse, qu'elles couraient pieds nus et se giffaient sans bruit, C'était le mot d'ordre, répété, circulant de bouche en bouche: on voulait être sage.

Pourtant, un continuel va-et-vient emplissait de monde la maison des Maheu. Etienne, à titre de secrétaire, y avait partagé les 3,000 francs de la caisse de prévoyance, entre les familles nécessiteuses; ensuite, de divers côtés, étaient arrivées quelques centaines de francs, produites par des souscription et des quêtes. Mais, aujourd'hui, toutes les ressources s'épuisaient, les mineurs n'avaient plus d'argent pour soutenir la grève, et la faim était là, menaçante. Maigrat, après avoir promis un crédit d'une quinzaine, s'était brusquement ravisé au bout de huit jours, coupant les vivres. D'habitude, il prenait les ordres de la Compagnie; peut-être celle-ci désirait-elle en finir tout de suite, en affamant les corons. Il agissait d'ailleurs en tyran capricieux, donnait ou refusait du pain, suivant la figure de la fille que les parents envoyaient aux provisions; et il fermait surtout sa porte à la Maheude, plein de rancune, voulant la punir de ce qu'il n'avait pas eu Catherine. Pour comble de misère, il gelait très fort, les femmes voyaient diminuer leur tas de charbon, avec la pensée inquiète qu'on ne le renouvellerait plus aux fosses, tant que les hommes ne redescendraient pas. Ce n'était point assez de crever de faim, on allait aussi crever de froid.

Chez les Maheu, déjà tout manquait. Les Levaque mangeaient encore, sur une pièce de vingt francs prêtée par Bouteloup. Quant aux Pierron, ils avaient toujours de l'argent; mais, pour paraître aussi affamés que les autres, dans la craite des emprunts, ils se fournissaient à crédit chez Maigrat, qui aurait jeté son magasin à la Pierronne, si elle avait tendu sa jupe. Dès le samedi, beaucoup de familles s'étaient couchées sans souper. Et, en face des jours terribles qui commençaient, pas une plainte ne se faisait entendre, tous obéissaient au mot d'ordre, avec un tranquille courage. C'était quand même une confiance absolue, une foi religieuse, le don aveugle d'une population de croyants. Puisqu'on leur avait promis l'ère de la justice, ils étaient prêts à souffrir pour la conquête du bonheur universel. La faim exaltait les têtes, jamais l'horizon fermé n'avait ouvert un au-delà plus large à ces hallucinés de la misère. Ils revoyaient là-bas, quand leurs yeux se troublaient de faiblesse, la cité idéale de leur rêve, mais prochaine à cette heure et comme réelle, avec son peuple de frères, son âge d'or de travail et de repas en commun. Rien n'ébranlait la conviction qu'ils avaient d'y entrer enfin. La caisse s'était épuisée, la Compagnie ne céderait pas, chaque jour devait aggraver la situation, et ils gardaient leur espoir, et ils montraient le mépris souriant des faits. Si la terre craquait sous eux, un miracle les sauverait. Cette foi remplaçait le pain et chauffait le ventre. Lorsque les Maheu et les autres avaient digéré trop vite leur soupe d'eau claire, ils montaient ainsi dans un demi-vertige, l'extase d'une vie meilleure qui jetait les martyrs aux bêtes.

Désormais, Etienne était le chef incontesté. Dans les conversations du soir, il rendait des oracles à mesure que l'étude l'affinait et le faisait marcher en toutes choses. Il passait les nuits à lire, il recevait un nombre plus grand de lettres; même il s'était abonné au *Vengeur*, une feuille socialiste de Belgique, et ce journal, le premier qui entrait dans le coron, lui avait attiré, de la part des camarades, une considération extraordinaire. Sa popularité croissante le surexcitait chaque jour davantage. Tenir une correspondance étendue, discuter du sort des travailleurs aux quatre coins de la province, donner des consultations aux mineurs du Voreux, surtout devenir un centre, sentir le monde rouler autour de soi, c'était un continuel gonflement de vanité, pour lui, l'ancien mécanicien, le haveur aux mains noires et grasses. Il montait d'un échelon, il entrait dans cette bourgeoisie exécrée, avec des satisfactions d'intelligence et de bien-être, qu'il ne s'avouait pas. Un seul malaise lui restait, la conscience de son manque d'instruction, qui le rendait embarrassé et timide dès qu'il se trouvait en présence d'un monsieur en redingote. S'il continuait à s'instruire, dévorant tout, le manque de méthode rendait l'assimilation très lente, une telle confusion se produisait, qu'il finissait par savoir des choses qu'il n'avait pas comprise. Aussi, à de certaines heures de bon sens, éprouvait-il une inquiétude sur sa mission, la peur de n'être point l'homme attendu. Peut-être aurait-il fallu un avocat, un savant capable de parler et d'agir sans compromettre les camarades? Mais une révolte le remettait bientôt d'aplomb. Non, non, pas d'avocats! tous sont des canailles, ils profitent de leur science pour s'engraisser avec le peuple! Ça tournerait comme ça tournerait, les ouvriers devaient faire leurs affaires entre eux. Et son rêve de chef populaire le berçait de nouveau : Montsou à ses pieds, Paris dans un lointain de brouillard, qui sait? la députation un jour, la tribune d'une salle riche, où il se voyait foudroyant les bourgeois, du premier discours prononcé par un ouvrier dans un Parlement.

Depuis quelques jours, Etienne était perplexe. Pluchart écrivait lettre sur lettre, en offrant de se rendre à Montsou, pour chauffer le zèle des grévistes. Il s'agissait d'organiser une réunion privée, que le mécanien présiderait; et il y avait, sous ce projet, l'idée d'exploiter la grève, de gagner à l'Internationale les mineurs, qui, jusque-là, s'étaient montrés méfiants. Etienne redoutait du tapage, mais il aurait cependant laissé venir Pluchart, si Rasseneur n'avait blâmé violemment cette intervention. Malgré sa puissance, le jeune homme devait compter avec le cabaretier, dont les services étaient plus anciens, et qui gardait des fidèles parmi ses clients. Aussi hésitait-il encore, ne sachant que répondre.

Justement, le lundi, vers quatre heures, une nouvelle lettre arrivait de Lille, comme Etienne se trouvait seul, avec la Maheude, dans la salle du bas. Maheu, énervé d'oisiveté, était parti à la pêche : s'il avait la chance de prendre un beau poisson, en dessous de l'écluse du canal, on le vendrait et on achèterait du pain. Le vieux Bonnemort et le petit Jeanlin venaient de filer, pour essayer leurs jambes remises à neuf, tandis que les enfants étaient sortis avec Alzire, qui passait des heures sur le terri, à ramasser des escarbilles. Assise près du maigre feu qu'ont n'osait plus entretenir, la Maheude, dégrafée, un sein hors du corsage et tombant jusqu'au ventre faisaient teter Estelle.

(A suivre).

Le correspondant de la *Nouvelle Presse libre* ajoute que les détails au sujet du deuxième attentat qui aurait eu lieu dernièrement à Gatchina manquent absolument et que l'on ne sait même pas si cet attentat a vraiment eu lieu.

Saint-Pétersbourg, 10 avril.

Le bruit court qu'un des trois auteurs de l'attentat est le fils du général Krock, commandant militaire de Varsovie dont on a annoncé la mort subite, il y a quelques jours et qui paraît s'être empoisonné, car il appartenait lui-même au parti aristocratique constitutionnel.

Les Complications dans l'Afghanistan

Saint-Pétersbourg, 10 avril

Les avis de Saint-Pétersbourg démentent le bruit de complications dans l'Afghanistan. La question afghane suit la voie diplomatique. La commission de délimitation est réunie actuellement à Saint-Pétersbourg. Elle commencera ses travaux vers le 20 avril. Il est possible qu'il surgisse des incidents susceptibles d'arrêter le cours des négociations, mais rien n'est à craindre actuellement.

LES PÉTARDS DE MADRID

Madrid, 10 avril.

On a nommé un juge d'instruction spécial pour faire une enquête sur l'affaire des pétards découverts à Madrid. L'analyse des engins a été confiée au laboratoire du parquet; six arrestations ont eu lieu,

L'opinion de la police et des magistrats est que l'affaire n'a pas de caractère politique, mais qu'elle a été organisée par des malfaiteurs contre lesquels les autorités sévissent depuis trois mois. Depuis cette date on a incarcéré plus de soixante pick-pockets des deux sexes à Madrid.

Les expériences faites par les experts sur les matières contenues dans la première cartouche trouvée au Congrès ont produit une forte explosion. Les experts croient que c'est une composition de dynamite et de nitroglycérine en petites quantités.

LA BELGIQUE ET LE CONGO

Bruxelles, 10 avril.

Le *Journal de Bruxelles*, organe officieux du cabinet, dans un article relatif à l'Etat du Congo, prend très vivement la France à partie au sujet des entreprises de M. de Brazza. Il prétend que c'est par « un coup de Jarnac » qne la France s'est installée au Congo, et il représente les Chambres françaises comme ayant agi déloyalement en « ratifiant les traités conclus avec des chefs nègres par M. de Brazza « au nom de la France », alors que ce dernier était encore « au service de l'Association ».

CONGRÈS GYMNASTIQUE A BRUXELLES

Bruxelles, 10 avril.

Pendant la semaine de Pâques, sur l'invitation de la Fédération belge de gymnastique, les délégués des fédérations des Sociétés françaises et suisses, ainsi que les représentants des professeurs de gymnastique des deux pays se réuniront en congrès, à Bruxelles, avec les délégués de la Fédération des sociétés belges pour fixer de commun accord le sens des mots du langage gymnastique.

Le congrès sera ouvert par M. Buls, bourgmestre de Bruxelles.

Voir nos dernières Dépêches

A LA 3e PAGE

Petites Nouvelles Maritimes et Militaires

L'instruction de l'artillerie

Afin que les corps de troupes de l'artillerie n'exécutent que des manœuvres applicables en campagne, le ministre de la guerre vient de supprimer pour cette arme les manœuvres d'escadron et de régiment à cheval qui ne trouvent aucun emploi à la guerre. Le temps devenu libre par suite de cette suppression sera consacré aux manœuvres de batteries attelées qui ont une si grande importance sur le champ de bataille.

Cette mesure complètera les dispositions de la décision ministérielle du 11 juillet 1886, qui, d'après les avis exprimés par les corps de troupe, ont été des plus favorables à l'instruction spéciale de l'artillerie.

Les permissions des militaires

D'après le libellé du mode de permission pour sous-officiers ou soldats, les permissionnaire doit, dès son arrivée à destination, faire viser son titre par le commandant de gendarmerie dont dépend sa résidence, s'il n'y a pas de garnison au lieu où il doit jouir de sa permission, et doit, en outre, se présenter à la même autorité la veille de son départ pour rejoindre son corps.

L'accomplissement de ces formalités exigeant des déplacements assez longs, et réduisant sensiblement la durée des courtes permissions, le ministre de la guerre a décidé que le *visa* de serait plus exigé sur les titres de permission dont la durée ne dépassera pas quatre jours.

NOTRE ESCADRE DE TORPILLEURS

Hier matin, la Société anonyme des Chantiers de la Gironde, a procédé au lancement du torpilleur n° 115.

La mise à l'eau s'est faite par le travers et a parfaitement réussi. Ce torpilleur est du type de 35 mètres de long, il a 3 mètres 35 de large et 2 mètres 1/2 de creux; il possède deux tubes pour le lancement des torpilles automobiles de 5 mètres 80 de longueur, se lançant par la poudre.

Sa machine, système Compound, développera 525 chevaux à l'allure de 334 tours d'hélice à la minute. Ce torpilleur filera vingt nœuds.

Il y a encore en chantier cinq torpilleurs du même type, les numéros 116 à 120, qui seront lancés successivement de mois en mois.

CONFÉRENCE

DU

Citoyen Donnat

Conseiller municipal de Paris

La conférence organisée par le cercle des « Droits de l'homme » et le cercle des « Travailleurs » a eu lieu hier à la salle Rivoire.

Il aurait fallu le secours de la sténographie pour reproduire *in-extenso* le discours plein de faits et d'arguments irréfutables que le conférencier a prononcé devant une assemblée nombreuse, dont l'intérêt, pendant plus d'une heure et demie, n'a pas cessé un seul instant d'être excité au plus haut point.

Voici le résumé de la conférence du citoyen Donnat :

Le pain cher

Citoyens,

Je remercierai d'abord le cercle des « Travailleurs et le cercle des « Droits de l'homme », de l'invitation qu'ils m'ont fait l'honneur de m'adresser. Je remercie ensuite le citoyen Symian qui s'est fait l'interprète de cette invitation.

Depuis longtemps je désirais connaître la démocratie lyonnaise qui occupe, à tous les points de vue, une si grande place dans notre pays, et qui a rempli un rôle si important dans l'histoire du parti républicain. Je ne prolongerai pas aussi longtemps que je l'aurais voulu mon séjour parmi vous, mais, si l'entrevue est courte, j'espère que nous en garderons, vous et moi, un souvenir qui sera durable.

Sans autre préambule, permettez-moi, citoyens, d'aborder immédiatement le sujet qui nous préoccupe : la *Question du pain cher*.

Par ces mots, le « pain cher », je n'entends pas seulement parler du prix plus ou moins élevé de la livre de pain; ce que je veux caractériser surtout, c'est le renchérissement que produit sur la principale denrée d'alimentation, l'intervention maladroite et malheureuse du gouvernement. C'est à cette intervention que nous sommes redevables de la disette artificielle produite par une surélévation des prix dont la conséquence est d'affamer le peuple au profit de quelques grands propriétaires (applaudissements).

Quand il s'agit d'une disette occasionnée par des causes naturelles, nous pouvons trouver dans les progrès de la science moderne les moyens de conjurer le péril. Grâce aux navigateurs, aux ingénieurs aux savants, aux inventeurs, nous pouvons vaincre la nature hostile, nous pouvons aller chercher à de grandes distances le blé qui manque dans une contrée désolée par la disette.

Par les navires, par les chemins de fer, nous apportons les céréales des pays les plus lointains, et, en sauvant de la famine des populations entières exposées à périr, nous resserrons les liens de la solidarité humaines. (Bravos !)

Devant la science, devant ce sentiment de fraternité, les distances disparaissent, les frontières s'abaissent et des milliers d'existences humaines sont sauvées. (Nouveaux applaudissements.)

Ne pouvant pas arguer d'une cause naturelle, nos adversaires ont imaginé, pour justifier leurs mesures prohibitives, une cause prétendue économique : ils ont pris pour thèses les souffrances de l'agriculture et la nécessité de protéger celle-ci.

Afin d'atteindre ce but ils ont créé une disette factice, trompant ou essayant de tromper la population avec leurs sombres pronostics.

La culture du blé, ont dit nos contradicteurs, n'est pas suffisamment rémunératrice, et, si l'on ne protège pas les agriculteurs français contre la concurrence qui leur est faite, par l'importation du blé étranger, nos cultivateurs ne retireront plus de leurs champs le produit qu'ils sont en droit d'en espérer et d'en attendre.

Si cette affirmation était sérieuse, la surface des terres emblavées aurait diminué dans notre pays. Or, au contraire, la superficie des terres cultivées en blé, a augmenté en France depuis 1860, dans les proportions suivantes :

En 1860, 6,754 hectares.
En 1869, 7,034 —
En 1870, 7,052 —

Et il faut remarquer que ce dernier chiffre a été relevé après la perte de l'Alsace et de la Lorraine, alors que l'étendue de notre territoire se trouvait amoindrie de trois départements agricoles.

D'ailleurs, nos agronomes les plus distingués reconnaissent que la production du blé en France pourrait être considérablement développée par l'usage de machines agricoles, de meilleurs procédés de culture et par l'emploi d'engrais perfectionnés.

Je pourrais multiplier les exemples et les témoignages, permettez-moi de vous en citer simplement quelques-uns.

Dans la Charente, sur des terres de qualité ordinaire, M. Boutelleau est arrivé, par ces moyens, à des résultats concluants. Sa propriété a environ 43 hectares dont les vignes ont été arrachées en 1875 et remplacées par du blé.

Avec la première culture, celle de la vigne, M. Boutelleau avait, en 1874, un bénéfice de 143 francs par hectare.

En 1884, avec la culture du blé, le propriétaire avait un bénéfice de 380 f. par hectare : soit une plus-value de 238 fr.; et la culture de la vigne est, on le sait, une des plus rémunératrices.

Un fermier anglais du Hertschire, M. Prout, cultive depuis vingt-sept ans du blé dans une ferme de 180 hectares. A l'aide de bons engrais et d'une sélection attentive des semailles, il produit 34 à 36 hectolitres à l'hectare et obtient, outre 3 1/2 0/0 du capital d'acquisition, 14 0/0 net du capital employé.

Malgré son admirable situation géographique, malgré son climat — un des plus favorables à la culture du blé, — la France n'occupe que le 13e rang parmi les nations agricoles.

La Hesse-Darmstadt produit par hectare	35 h. 2
La Grande-Bretagne	27 h. 7
La Bavière	26 h. 5
La Belgique	25 h. 1
La Hollande	22 h. 2
La Prusse	15 h. 8
La France	15 h. 4

Il ne vient après elle que l'Autriche et l'Espagne.

Il n'existe de droit sur le blé ni en Angleterre, ni en Belgique, ni en Suède, ni en Hollande. Ce droit n'est que de 0,30 centimes pour la Suisse, 0,31 pour la Norvège 1,25 pour l'Autriche, 1,40 pour l'Italie. Il est vrai qu'il est de 3,75 pour l'Allemagne, mais a-t-on établi la surtaxe pour dépasser l'Allemagne dans la voie autoritaire et pour nous maintenir au point de vue agricole au 13e rang?

Et si ce n'est pas dans ce but, je ne vois qu'une raison, qui ne vaut pas mieux que la première supposition : c'est que nous n'avons pris ces mesures que pour servir les intérêts de quelques grands propriétaires routiniers. Ces gens qui ne veulent pas de réformes pour eux-mêmes, pour leurs intérêts les plus immédiats, comment les voudraient-ils pour le pays?

Ils ont pour idéal l'immobilité dans leur système d'exploitation rurale, ils ont également pour idéal le *statu quo* en politique.

Le parti radical, lui, veut les réformes, et n'entend pas conserver, sous la République, les expédients de la monarchie et de l'Empire. (Applaudissements prolongés.)

Les protectionnistes inventent encore comme prétexte, celui-ci : « le blé étranger nous envahit. »

C'est là le spectre économique comme nous avons eu le spectre politique, comme nous aurons encore le spectre radical.

En ce qui concerne le blé, nous avons vu successivement le spectre russe et le spectre américain. C'est maintenant avec le spectre de l'Inde qu'on veut nous effrayer.

Or, en 1884, l'Inde nous a envoyé 960,000 quintaux. Nous en produisons 89 millions annuellement, c'est donc environ 1 0/0 de notre récolte.

Si l'on relève le chiffre des importa céréales en France de 1878 à 1886 on trouve que l'importation a baissé des *deux tiers* par rapport à la moyenne de 1878 à 1882.

Dans la première période elle a été de 645,788,000 francs tandis que en 1886, elle n'a été que de 214,193,000 fr.

Quel est en réalité le concurrent le plus redoutable? Ce n'est ni l'Amérique, ni la Russie, ni l'Inde, c'est l'Algérie.

Notre grande colonie algérienne nous a envoyé, en 1886, 1,182,000 quintaux de blé : Qui osera cependant proposer de surtaxer de 5 francs le blé algérien?

La meilleure protection contre l'invasion des blés étrangers, ce sont les frais de transport, d'embarquement, de fret, d'assurance et de déchet.

Les grands propriétaires invoquent, pour troisième, prétexte les intérêts des populations des campagnes. Nous parlons, disent-ils, au nom des ouvriers de l'agriculture, qui nous ont donné le mandat de les protéger.

Si les ouvriers des champs ont donné ce mandat à leurs élus, c'est qu'ils ont été trompés, et je vais vous démontrer qu'il n'y a pas antagonisme entre les intérêts des ouvriers des villes et ceux des ouvriers des campagnes.

Cet antagonisme n'existe pas dans la réalité, et il existe encore moins dans les sentiments qui vous animent. Aucun de vous ne voudrait revendiquer un privilège qui serait préjudiciable aux ouvriers des champs. La solidarité est étroite et entière entre tous les travailleurs : il n'y a pas une démocratie des villes et une démocratie des campagnes, il n'y a que la démocratie française à laquelle nous appartenons tous (Longs applaudissements.)

Voyons comment se décompose la population des campagnes. Sur 18 millions d'agriculteurs, il y a des bucherons et des forestiers, des journaliers, des domestiques, des propriétaires ne cultivant pas le blé, de petits propriétaires et de petits métayers produisant à peine les céréales nécessaires à leur subsistance. Peut-on dire que tous ceux-là désirent une surtaxe qui leur rendra le pain plus cher?

Ah ! il reste les gros fermiers et les grands propriétaires. Ceux-ci sont les véritables intéressés et encore faut-ils faire des réserves pour les fermiers. Un député du Cher, M. Lesage, en a fourni la preuve à la tribune. Il a cité ce fait que son frère signant un bail avec un fermier avait introduit cette clause que si la taxe était élevée de 3 francs à 5 francs, le prix du fermage serait augmenté de 5 francs par hectare.

Il ne reste donc de véritablement intéressé que les grands propriétaires. Ils ne sont pas trois millions, eux et leurs familles.

C'est pour eux que l'on va prendre 400 millons dans la poche des contribuables français; c'est pour augmenter les revenus d'autant que les ouvriers des villes paieront leur pain plus cher. Et les premiers, c'est-à-dire ceux des campagnes, en consommant plus que les seconds, on frappe directement ceux-là même que l'on prétend servir.

S'est-on demandé ce que représente cet impôt de 400 millions?

Chaque Français consomme en moyenne 200 kilogrammes de blé par an. A 20 francs l'hectolitre. 400 millions représentent 16 millions de quintaux. Cette prime donnée aux grands propriétaires n'est donc autre chose que la nourriture de HUIT MILLIONS DE FRANÇAIS.

Quand on leur fait cadeau de 400 millions c'est comme si huit millions de Français ne mangeaient pas. (Sensation.)

On a persuadé aux ouvriers des campagnes que cette surtaxe élèverait leurs salaires. Mais si celle de 5 fr. doit les élever, celle de 3 fr. aurait dû les élever déjà. Tout le monde sait qu'il n'en a rien été. D'ailleurs, si cette raison était vraie, elle le serait jusqu'au bout. Si les salaires devaient s'élever avec le prix du blé et le prix de la viande, on en devrait conclure que plus le blé est cher et plus la viande est chère, plus les ouvriers sont heureux. Qui oserait soutenir un pareil paradoxe?

Les grands propriétaires cessant d'invoquer les intérêts des ouvriers, quand ils ne trouvent rien à répondre à ces arguments, se posent alors en victimes.

« La valeur vénale de nos terres, disent-ils, a diminué, leur rente a fléchi, les impôts nous écrasent. »

Mon ami Yves Guyot a fait le premier victorieusement justice de ces sophismes.

La valeur du sol en 1789 était en moyenne de 500 francs l'hectare. Elle est de 1,700 en 1886. En un siècle elle a donc plus que triplé.

Quant à la rente du sol, c'est-à-dire au profit qu'en tire le propriétaire qui n'exploite pas lui-même et qui dépense dans l'oisiveté les revenus de son domaine, cette rente a diminué peut-être, mais il est sans dommage qu'il en soit ainsi.

N'est-ce pas une évolution générale qui fait diminuer la part du capital, tandis que celle du travail augmente sans cesse. Est-ce que le revenu de toutes les valeurs n'est pas en décroissance, est-ce que les Consolidés anglais qui ne rapportent que 3 0/0 ne sont pas au-dessus du pair?

Depuis quand l'Etat est-il obligé de garantir la rente du sol? Est-ce qu'il garantit les revenus des marchands, des journaliers? Est-ce qu'il garantit l'intérêt de sa propre rente? Non, puisqu'il fait des conversions.

Et s'il garantissait la rente du sol, les ouvriers des campagnes ne seraient-ils pas fondés à demander immédiatement qu'on garantisse leurs salaires? Et, après eux, les ouvriers des villes ne diraient-ils pas à leur tour : « Nous aussi, nous avons la concurrence. Nous sommes en compétition avec les Belges, les Italiens, les Allemands. Nous la supportons sans nous plaindre, pourquoi les grands propriétaires auraient-ils des faveurs que nous ne demandons pas? » Les propriétaires fonciers répliquent alors : « Nous ne réclamerions pas si les impôts n'étaient pas aussi lourds. »

Ceci est encore un trompe-l'œil. L'impôt foncier a été réduit de 20 0/0 en principal sur ce qu'il était en 1791. Le rapport du principal de l'impôt foncier au revenu net était, en 1791, de 16 1/2 p. 0/0, et n'était plus en 1879 que de 4 1/2 p. 0/0.

Il est vrai que les centimes additionnels ont augmentés l'impôt foncier de 25 0/0, mais les propriétaires ont-ils tant à se plaindre?

Voyons ce qu'a été la progression des impôts de consommation, des contributions indirectes qui pèsent sur tout le monde.

Les douanes ont triplé depuis 1810, et les taxes de consommation se sont accrues de 1300 pour 100! Je ne parle pas des octrois : ils n'existent que dans un certain nombre de villes et on les a justement appelés des impôts progressifs à rebours.

Eh bien, à qui ont profité ces impôts indirects dont les plus pauvres supportent le poids le plus lourd? A la propriété foncière, car ils ont servi à construire des routes, des ponts des canaux, des chemins de fer, des rues, des égouts, tous travaux publics qui ont triplé, comme nous l'avons vu, la valeur vénale de la propriété.

Nous avons fait justice des prétextes invoqués par les protectionistes.

Examinons maintenant quels sont les résultats de la surtaxe;

Nos adversaires disent qu'elle n'élèvera pas le prix du blé, qu'elle n'élèvera pas le prix du pain.

Si elle ne doit pas élever le prix du blé, pourquoi la réclament-ils?

L'expérience prouve que malheureusement le blé coûtera plus cher.

Avant que le droit de 3 francs fut voté (28 mars 1885) le blé valait 1,17 de moins sur le marché de Paris que sur celui de Londres.

Au 1er trimestre de 1885, après deux élévations progressives, le blé valait à Paris 2 fr. 57 de plus qu'à Londres, 2 fr. 96 de plus que sur l'ensemble de l'Angleterre, 3 fr. 42 de plus qu'à Anvers. Le droit était déjà escompté.

Après le vote du droit de 3 francs, le relèvement s'accentue : 3 fr. 50 d'écart sur Londres (1er trimestre 1886).

Au 2e trimestre 1886, on escompte déjà le droit de 5 francs, et on atteint 5 fr. 07 c. au-dessus du cours de l'ensemble de l'Angleterre, 6 fr. 04 au-dessus d'Anvers!

Le prix du pain n'augmentera pas, disent-ils encore.... Mais cette affirmation se réfute d'elle-même. Quand le prix de la matière première s'élève le prix du produit fabriqué doit s'élever à proportion.

Nos adversaires voudraient-ils nous faire croire que les 400 millions sont payés par les 20 ou 30,000 boulangers qui existent en France. (Hilarité.) Il faudrait leur supposer des profits qu'ils n'ont pas.

On taxera le pain, dit-on encore; on reviendra sur le décret du 22 juin 1863 qui a rendu aux boulangers la liberté du travail. Ainsi donc le droit pour certains républicains coalisés avec les monarchistes, c'est de défaire les seules bonnes choses que l'empire ait faites en proclamant la liberté du commerce et la liberté de la boulangerie! (Double salve d'applaudissements.)

Mais, si on taxe le pain, la conséquence fatale c'est que l'on mangera du pain moins bon. Si les ouvriers se nourrissent d'excellent pain à Paris c'est seulement depuis que les entraves de la boulangerie ont été supprimées. Ils ne mangent plus que du pain blanc et ils ont raison. La science a démontré que l'amande du blé est saine et nutritive et que l'écorce ne se digère pas. C'est la réfutation de ce vieux préjugé qui consistait à dire que le pain bis était plus nourrissant que le pain blanc.

C'est, au contraire, le pain blanc qui donne du muscle aux travailleurs.

Les statistiques ont établi qu'à chaque droit de 1 franc mis sur le prix du blé correspond une augmentation de 10 francs par ménage de 5 personnes. Par le droit de 5 francs c'est donc un surcroit de dépenses de 50 francs qui s'impose à chaque famille. Comme le dit si bien Frédéric Passy, c'est la différence entre la santé et la maladie, entre la vie et la mort.

Mais à présent que nous avons répondu aux expédients et à tous ces petits moyens de polémique inventés par les apologistes de la surtaxe, revenons aux grands principes économiques qui devraient être toujours le guide d'un parti comme le notre, et qu'on oublie trop souvent dans le milieu parlementaire. (Bravos.) Ces principes, c'est la liberté du commerce proclamée par la Révolution française, c'est la liberté d'alimentation selon l'expression de M. Rouvier.

Je parle devant le cercle des « Droits de l'Homme » : N'est-ce pas un droit de l'homme que d'acheter toute marchandise selon la loi naturelle de l'offre et de la demande?

Je parle devant le cercle des « Travailleurs » : N'est-ce pas le droit du travailleur d'acquérir au meilleur marché possible le pain qui fait le travail. (Applaudiseements).

Le droit de se nourrir ne dépend pas du bon plaisir du Parlement.

Bastiat a écrit : « Les estomacs ne sont pas faits pour le blé, mais le blé est fait pour les estomacs. Et quel droit avons-nous, nous qui sommes propriétaires, sur la faim de ceux qui ne le sont pas? »

Le droit sur le blé, c'est l'impôt sur la faim, sur la faim de ceux-là surtout qui ne peuvent pas manger de viande.

Si l'on voulait, d'ailleurs, porter un coup fatal à cette intervention du législateur dans la fixation du prix des denrées, il suffirait de citer quelques-unes des contradictions auxquelles il aboutit.

Une loi de 1881 a accordé une prime à la marine marchande. Cette prime a pour résultat d'amener le blé étranger à meilleur marché dans les ports français et il en coûte, tous les ans, de ce chef, 14 millions aux contribuables.

D'autre part, les surtaxes prennent une certaine somme dans la poche du consommateur en faveur des producteurs de blé.

Ainsi, d'un côté nous payons pour que le blé soit plus cher et de l'autre côté nous payons encore pour que le blé soit moins cher.

La conséquence de cette contradiction, c'est de nous faire payer deux fois; pour que les étrangers seuls en profitent. Il y a quelques jours, un bateau français entrait dans le port du Havre toucher sa prime de 40,000 fr. et portait sa cargaison à Anvers. C'est 40,000 fr. payéss par les Français pour que les Belges aient le pain à bon marché. (Applaudissements.)

Les protectionnistes disent : nous demandons l'égalité dans la protection; ainsi, les fers, les tissus, les sucres sont protégés, pourquoi les blés ne le seraient-ils pas?

Feuilleton de LA TRIBUNE du 11 Avril 1887

63

LA COMTESSE SARAH

PAR

GEORGES OHNET

PREMIERE PARTIE

XIII

Pierre se sentit soulagé d'un grand poids. Il entra une seconde fois au télégraphe et envoya à sa mère la dépêche suivante : « Arriverai demain à Bois-le-Roi. Qu'on ne sache pas mon retour au château de Canalheilles, » Le soir, il prit le rapide.

XIV

En montant la côte de Bois-le-Roi, dans le même cabriolet qui l'avait emmené il y a un an, Séverac fit un retour sur le passé. Sa vie avait été bien vide d'incidents pendant ces douze mois de séjour en Afrique. Quelle opposition entre la monotone régularité de son existence militaire et l'agitation incessante de son existence mondaine? Dans la consciencieuse application qu'il avait mise à remplir son devoir, il s'était fortifié. Il avait, pendant les longues journées du bivouac, pu penser à loisir. Il avait mesuré la profondeur de sa chute, il s'était jugé sévèrement.

Dans la fièvre de sa lutte contre Sarah, il avait eu des révoltes désespérées. Il s'était défendu furieusement contre le pouvoir fascinant de la jeune femme. Mais chacune de ses résistances avait été vaincue, chaque retour au bien avait été suivi d'une faute nouvelle. Il avait fallu l'intervention de Blanche pour que le démon sensuel qui s'était emparé de lui fût définitivement terrassé. Et il n'avait eu que peu de mérite, il le comprenait bien, à repousser Sarah quand il avait aimé mademoiselle de Cygne.

Echappé par miracle à la mort, il n'était plus le même homme. Le Pierre faible et facile à dominer, qui avait été dans la main de Sarah un véritable jouet, était resté couché dans le marabout de pierre, sur la dalle aux inscriptions musulmanes. Celui qui revenait avait son visage, sa voix, mais un autre cœur, plein d'une volonté immuable. Il avait résolument envisagé ce que lui réservait l'avenir et fait le compte de ses espérances. Le bonheur, pour lui, n'était plus possible qu'auprès de Blanche, et Sarah était plus que jamais, entre la jeune fille et lui, un obstacle insurmontable. Le comte eût-il consenti à donner sa nièce à Pierre, sans fortune et sans naissance, de quel front aurait-il, lui, annoncé à Sarah qu'il épousait Blanche?

Tout était donc bien fini et il n'y avait qu'à accepter bravement le sacrifice et reporter toutes ses pensées, toutes ses ambitions, sur sa carrière. Elle était belle et pouvait le dédommager de bien des chagrins. Il avait, pendant la campagne, donné la mesure de son intelligence et de son énergie. Il se savait apprécié de ses chefs. Il était promis aux plus hautes distinctions. Et, dès à présent, on comptait sur lui comme sur un des chefs futurs de la jeune armée. Avec une souriante mélancolie, il se dit qu'il vieillirait célibataire auprès de sa mère et qu'il deviendrait égoïste.

Cependant une pensée le faisait souvent tressaillir. Mademoiselle de Cygne se marierait. Un homme serait assez heureux pour partager sa vie avec cette adorable femme. Il faisait alors un dernier effort, et résolûment il se promettait d'aimer l'homme qu'elle aimerait. Elle aurait des enfants, et lui, vieux garçon, il aurait le droit de passer sa main sur ces têtes blondes, d'embrasser ces chers petits êtres qui ressemblaient à leur mère. Et puis, peut-être, il aurait l'occasion de les protéger dans la vie, de les conseiller, de les défendre. Il pourrait ainsi continuer à adorer saintement celle qu'il avait rêvée pour compagne, et vivre, non loin d'elle, dans le rayonnement de son charme grave et affectueux. Il serait une sorte d'oncle d'adoption et il pourrait encore supporter la vie. Il se faisait, de la sorte, illusion lui-même. Il se persuadait qu'il trouverait des joies pures dans ce bonheur relatif. Et, plein de confiance, il revenait affronter les pièges de Sarah.

La voiture passait justement à l'endroit où il avait aperçu Blanche pour la dernière fois. Il se pencha, comme ce matin-là, fouillant du regard l'allée profonde. Elle était solitaire. Le château était silencieux, mais les persiennes ouvertes annonçaient qu'il était habité. Dans les parterres, les jardiniers travaillaient, avec une lente continuité, fouillant les massif et nettoyant les corbeilles. Le cœur de Séverac se serra. Avec une vague impression de tristesse, il se rejeta dans le fond du cabriolet. Un quart d'heure plus tard, il descendait à la porte de sa maison.

Il ouvrit la porte, qui sonna bruyamment et entra. Le jardin était tel qu'il l'avait vu dans son funèbre mirage. Le gazon de la pelouse verdoyait et, au bord des allées bien sablées, dans les bosquets, les oiseaux se poursuivaient en criant. Mais, sur le perron, sa mère, le visage radieux, s'avançait en lui tendant les bras, et, au milieu de la solitude morne et désespérée, c'était la vie joyeuse et douce qu'il trouvait.

Les premières heures de son séjour, dans cette demeure, où s'était écoulée toute sa jeunesse, furent délicieuses. Dans le petit salon, assis auprès de sa mère, qui ne se lassait pas de le regarder, de l'interroger, il oublia ses préoccupations. Tout lui souriait, la vieille bonne qui l'avait élevé, le domestique, ancien brosseur de son père, la chambre où il avait vécu insouciant, les êtres et les choses s'offraient à lui sous un aspect heureux qui lui reposait l'esprit et lui rassérénait le cœur. Après les fatigues de son long voyage il dormit profondément. Il oublia tout pour se replonger dans ses souvenirs d'enfance. Il se refit petit garçon, et le matin, dans un demi-sommeil, les yeux clos, entendant les bruits de la maison, mais ne bougeant pas, et s'attardant voluptueusement dans sa paresse, il resta au lit. Pendant trois jours il vécut ainsi, ayant chassé de sa mémoire la cruelle préoccupation des incidents que sa rentrée en France allait provoquer. Il s'était dit : voilà du temps de bon, jouissons-en pleinement. Et pas une fois pendant ces heures tranquilles, le fantôme de Sarah ne s'interposa entre sa mère et lui.

Le quatrième jour, après le déjeuner, ayant tourné dans le jardin en fumant un cigare, il sortit par une petite porte qui donnait dans la forêt. Il était vêtu d'une blouse de chasse anglaise en toile, de couleur foncée, et coiffé d'un vieux chapeau de paille. Il se laissa entraîner par le charme de la promenade et, sans s'en apercevoir, il fut bientôt hors du triage de Bois-le-Roi. Il était environ une heure. Il suivait une route verte, conduisant à Franchard, quand, à deux cents pas de lui, il aperçut un mouvement de va-et-vient sous les grands arbres. Des domestiques portaient des plats, et, de loin, on entendait la conversation bruyante et les rires de leurs maîtres installés sous la feuillée.

(A suivre.)

Les conséquences fatales du système sont que, lorsqu'on protège l'un, il faut protéger l'autre, et de protection en protection, on en arrrive à protéger tout le monde.

Et cette protection que coûtera-t-elle?

Elle coûtera pour les céréales, pour le bétail, pour les viandes salées plus de 600 millions aux consommateurs lorsque le phylloxera coûte déjà un milliard, les budgets de l'Etat, des départements et des communes 3 milliards : en tout SIX MILLIARDS qui pèsent sur le travail.

Nous voulons l'égalité aussi, mais nous la voulons dans la liberté. Nous voulons la justice. Nous n'admettons pas qu'une Chambre française puisse créer un fléau artificiel en faveur de quelques-uns. Nous aurions voulu que dans le Parlement quelqu'un se fut levé pour citer cette grande parole de Robert Peel : « Nous avons fait disparaître non-seulement les droits qui grevaient le pain du peuple anglais, mais nous avons enlevé de ce pain le levain amer de l'injustice qui le lui rendait si difficile à digérer. »

J'ai répondu à toutes les objections des adversaires, j'ai montré les conséquences qu'entraînerait la surtaxe. Dans d'autres enceintes, on a donné également toutes les raisons en faveur des principes de liberté. Mais convient-il de se faire illusion et de croire que l'on aboutira facilement à une politique meilleure?

Nous sommes dans une voix de recul.

Peut-être sous la pression des circonstances, si une disette se produit, s'il éclate quelque émeute du peuple, allègera-t-on ces droits. Mais peut-on espérer que ce ne sera pas pour les relever encore? Depuis près de trente ans tout a été dit sur cette question. Toutes les raisons ont été fournies. Tous les chiffres ont été avancés, on n'a, pour ainsi dire, rien à ajouter au duel oratoire de M. Thiers et de M. Rouher ; il faut donc chercher ailleurs le *criterium* de la vérité.

Ce « critérium » on ne le trouvera que dans la méthode expérimentale.

C'est par cette méthode que se réforment sans cesse les pays les plus libres et les plus prospères, tels que les Etats-Unis, la Suisse et la Grande-Bretagne.

Voici en quoi elle consiste. Si une réforme est désirée par une portion du territoire, cette région est libre de l'adopter. On en constate les effets et s'ils sont favorables, non seulement la réforme devient permanente dans son lieu d'origine, mais les régions voisines s'empressent à l'envi de l'adopter.

Pourquoi n'appliquerait-on pas cette méthode à la liberté du commerce?

Certains départements du littoral et du midi de la France sont libre-échangistes. Ils seraient les premiers à admettre que la ligne de douane fut reculée à l'intérieur, et si au bout de quelque temps, à Bordeaux et à Marseille on payait le sucre *trois sous la livre* comme en Angleterre, si le blé, la viande, les vêtements diminuaient de toute la valeur dont ils sont surtaxés par la douane, ne croit-on pas que les départements voisins voudraient eux aussi jouir du même bénéfice? Et alors la ligne des douanes se reculerait de plus en plus ; on la laisserait subsister pour les grands agriculteurs et les grands industriels du Nord, et nous verrions s'ils continuaient à réclamer la protection, quand après avoir perdu les marchés étrangers, ils ne trouveraient plus sur le marché intérieur la consommation forcée.

Grâce à ce moyen la France pourrait devenir comme l'Angleterre le véritable marché du Monde. Elle tirerait de sa position merveilleuse tout le profit qu'elle ne doit retirer. Quand la science et quand l'industrie réussissent par leurs admirables découvertes à diminuer pour chacun l'effort de la vie, il n'y aurait plus à la frontière une muraille de Chaine pour barrer la route à la Civilisation et au Progrès (longs applaudissements.

A la suite de ce brillant discours, l'assemblée, sur la proposition du citoyen Donnat, vote à l'unanimité un blâme à la majorité de la Chambre composée d'opportunistes et de monarchistes qui ont adopté la loi de surtaxe, sur les blés étrangers.

LA RÉGION

LOIRE

S.-Etienne. — *Chambre syndicale des mineurs.* — Hier, à 9 heures 1/2, la chambre syndicale des mineurs de la Loire avait convoqué une réunion générale de ses adhérents. Il s'agissait de renouveler les pouvoirs et de nommer de nouveaux membres du conseil d'administration. Une discussion très longue s'est engagée sur la question de l'amnistie pour les adhérents qui ont négligé de verser leurs cotisations. On terminera les nominations dans une réunion ultérieure.

Nécrologie. — Les journaux réactionnaires annoncent avec la plus sincère des tristesses, la mort de M. Abougit, négociant au Puy, qui depuis la guerre était devenu réactionnaire, et s'était enrichi par suite d'opérations heureuses et lucratives sur les pantalons, les vareuses et les souliers des mobiles de la Haute-Loire.

Arrestations. — On a arrêté dix individus prévenus de vagabondage et ayant été trouvés, la nuit dernière, couchés à la tuilerie Rose, située à la Chaléassière.

La plupart de ces individus sont des repris de justice, et tous sont sans domicile depuis longtemps.

Rente des travailleurs. — Hier soir, à 8 h. 1/2, deux mineurs : Louis Boutin, 32 ans, marié, sans enfants ; Victor Dupuy, 35 ans, marié, un enfant, demeurant rue Sainte-Barbe, ont été blessés à la tête par un éboulement de grosses pierres dans le puits du clapier qu'ils étaient en train de réparer.

Le premier n'a qu'une blessure très légère ; le second est plus gravement atteint et n'en pas su songer au mort.

Bourg-Argental. — *Arrêt du conseil d'Etat.* — Le Conseil d'Etat vient d'annuler l'élection au Conseil général du mois d'août dernier. An se souvient qu'à cette époque les réactionnaires étaient parvenus, on sait par quels moyens, à obtenir une majorité de quelques voix arrachées par la fraude et la violence. Une protestation signée d'un grand nombre d'électeurs républicains avait été envoyée au conseil d'Etat qui vient de statuer et de laisser cette élection.

Le clan réactionnaire et la faction opportuniste ont été fort surpris de l'invalidation du clérical M. Jarosson, dont la nullité est proverbiale et a été très remarquée des réactionnaires, eux-mêmes. Le protégé du député opportuniste, Crozet-Fourneyrou, aurait, paraît-il, conscience de sa non-valeur et serait décidé à se retirer de la vie politique et à se consacrer entièrement à la confection des crêpes de Chine. Le choix des républicains socialistes se portera vraisemblablement sur l'un de nos deux amis : les docteurs Danson ou Dagaud et nous sommes certains d'un succès éclatant dans cette bataille électorale.

Le conseil général de la Loire compléta bientôt une minorité radicale socialiste assez importante pour gêner dans leurs entreprises les sénateurs et députés opportunistes.

La Talaudière. — *Cercle des Travailleurs.* — Hier, dimanche, à trois heures, avait lieu au cercle des Travailleurs de la Talaudière une réunion ou un grand nombre de citoyens asssistaient.

Le citoyen Rendet, secrétaire de la Chambre syndicale des mineurs de la Loire, a démontré la responsabilité des Compagnies de mines dans la plupart des accidents, et plus particulièrement celle de la Compagnie de Beaubrun, dans le catastrophe des puits Châtelus et Montmartre.

Le citoyen Colombet, conseiller général du canton, a fait remarquer combien les victoires successives du parti socialiste dans la Loire, étaient significatives.

Il a terminé en demandant aux électeurs de formuler leurs vœux et leurs réclamations pour qu'ils soient portés au conseil général par les conseillers socialistes.

Le citoyen Girodet, prévenu trop tard, n'avait pu assister à la réunion à cause d'engagements pris antérieurement.

On s'est séparé aux cris de : Vive la République démocratique et sociale !

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Aux électeurs du 3e Arrondissement. — Nous apprenons que les républicains socialistes indépendants qui, depuis longtemps, ont rompus avec les agissements du comité central, sont disposés à unir leurs forces individuelles avec celles du comité de l'Alliance du 3e arrondissement.

De cette concentration des forces des républicains de toutes les nuances radicales socialistes naîtra le triomphe d'un candidat digne de représenter au Conseil municipal les intérêts de la Guillotière.

Les électeurs indépendants se réservent d'organiser une réunion dans laquelle ils se proposent de cimenter loyalement l'union, l'union sincère entre tous les républicains avancés qui veulent le Progrès au pas de charge, mais sans violence et sans révolution immédiate.

LYON ET LE RHONE

Courses au Parc de Bonneterre. — *Military*, courses de haies. — Engagements : Chimère, Gil-Blas, Vedette, Agréda, Bengali, Appui, Etoile II, Cabriole.

LES PARIS. — Nous extrayons de l'arrêté de police de M. le maire de Villeurbanne les deux articles suivants relatifs aux paris.

Art. 14. — Sont rigoureusement prohibés, soit dans l'enceinte de l'hippodrome, soit aux abords, les paris de toute nature engagés sur les courses, et pratiqués par des agences ou des individus ayant fait du pari une industrie spéciale.

Cette prohibition ne s'étend pas aux particuliers se connaissant réciproquement et pariant entre eux.

Art. 15. — Toute infraction directe ou détournée aux prescriptions de l'article 14 sera constatée par un procès-verbal et les paris seront saisis sur les contrevenants ainsi que les meubles, ustensiles et objets qui auront servi à ces derniers.

Proscrit et Mouchard. — Nous recevons de Genève la lettre suivante :

Genève, 8 avril.

Mon cher Pagès,

Vous êtes libre aujourd'hui, mais nous avons été ensemble proscrits à Genève : moi je le suis encore comme républicain espagnol. Je suis de ceux qui ne s'accommodent pas du régime des Alphonse, des don Carlos et des Isabelle qui ruinent et prostituent mon pays ; on m'en a chassé, je suis venu sur la terre *libre* de l'Helvétie. *Libre* est un mot pour rire.

Il y a ici un commissaire de police *français*, à deux pas de la frontière, à Montsulaz, qui me semble grassement payé pour moucharder mes actes, mes faits et mes gestes. Hier encore ce triste personnage que l'on croirait mouchard espagnol est venu jusqu'à mon domicile, offrant 10 francs à ma propriétaire pour obtenir d'elle des renseignements sur ma vie privée à Genève. Le 4 avril elle lui apprit que j'étais parti pour Lyon, c'était faux, aussitôt ce triste policier télégraphia à Paris, Lyon, Bellegarde et Chambéry pour annoncer mon départ de Genève d'où je vous écris.

Furieux de ce faux renseignement le peu digne représentant d'une République ne cesse de faire ou faire faire des démarches auprès de mes voisins quand il me sait absent de mon domicile.

J'ai pensé qu'il suffirait de vous écrire ces quelques lignes pour que vous leur réserviez, à titre de protestation, une place dans les colonnes du vaillant journal où vous écrivez.

Je compte sur votre obligeance bien connue pour signaler, à l'indignation publique, la conduite odieuse du commissaire précité.

En attendant, je vous serre la main.

SÉBASTIEN ESTARTIEZ.
7, rue des Allemands.

Accident de voiture. — La série continue, hier à onze heures du matin, une vieille dame, nommée Valeusot, âgée de quatre-vingt ans, pensionnaire de l'hospice des vieilards, traversait la place Nizier, lorsqu'en face de l'église de ce nom elle a été renversée par un breack qui arrivait au grand trot dans sa directin.

Nous nous empressons de dire, à l'éloge du cocher, auteur involontaire de cet accident que cette pauvre vieille a été relevée par lui et conduite à la pharmacie Deomolles où les soins les plus empressés lui ont été prodigués.

L'état de cette malheureuse femme est très grave.

Turquomanie. — Quatre Turcs exploitaient depuis quelque temps les naïfs négociants de notre ville, le dernier dupé est M. Magnin, rue Saint-Nizier, 10.

Hier, à minuit, les agents de la sûreté leur mettaient la main au collet, dans un restaurant du cours du Midi.

Ce sont les nommés Ali Mustapha, trente ans ; Ottoman Suluman, quarante-deux ans ; Ottoman Ramezan, seize ans ; Razin, douze ans.

Tous sans profession, c'est-à-dire professant avec habileté le vol au *rendez-moi*.

Les deux premiers de ces industriels d'un nouveau genre ce présentaient hier chez M. Magnin, rue Saint-Nizier, 10, et lui demandait le change de pièces d'or de 100 fr. contre des écus de 5 fr. ; pendant que M. Magnin étalait sur le comptoir la monnaie demandée, Mustapha tira de son porte-monnaie d'autres pièces de 100 fr, dont il demanda également le change. Et, abusant de la complaisance de M. Magnin, nos Turcs en arrivèrent à faire disparaître du comptoir une somme de 780 fr.

La stupéfaction de M. Magnin s'explique aisément en s'apercevant de cette soustraction.

Quand les agents mirent la main sur ces audacieux voleurs, ils les trouvèrent porteur d'une somme de 2,340 fr. en pièces d'or, à l'effigie de Napoléon III.

Rectification. — Le citoyen Martin déclare qu'ils s'étonnent qu'on le porte comme faisant partie de la commission électorale du 5e arrondissement, ayant déclaré qu'il était abstentionniste, et par conséquent il déclare ne faire ni partie de la commission ni être candidat.

Forcenés. — Les agents ont écroués, hier à 7 heures du soir, un sieur Claude B., âgé de 36 ans, chaufleur, rue Molière, qui est inculpé de vol, bris de clôture et violation de domicile.

— A 2 heures du matin, les agents mettaient également en état d'arrestation, sur le cours Gambetta, H. R., âgé de 43 ans, agent d'assurances à Vénissieux, lequel, étant en état d'ivresse, venait de frapper en pleine figure, d'un coup de canne plombée, un paisible passant Antoine D., ferblantier, rue de la Vigilance.

Chute de chevaux. — Le cheval attelé au fiacre 233, s'est abattu rue Moncey, en face du cirque Rancy.

On ne put relever le pauvre animal qui s'était tué sur le coup.

On a dû le faire enlever par l'équarisseur.

— A huit heures du matin, un des chevaux de la voiture qui fait le service de St-Just au Point-du-Jour s'est abattu, rue de Trion.

Un grand rassemblement s'en est suivi.

Collision. — Sur la rive gauche du pont Lafayette, vers onze heures du matin, une collision s'est produite entre la voiture de M. Robert, propriétaire à Corbat (Isère) et celle de M. Bosson, rue du Garet, 12.

Dans ce choc, la première voiture a été fort endommagée, mais tout est bien qui finit bien, les deux partis sont enfin tombés d'accord.

Accident de voiture. — M. Debrosse, rue du Bourbonnais, 11, conduisait hier soir un camion sur le quai de la Charité, lorsque tout à coup une des roues sortit de son essieu par suite de l'échappement de l'écrou et le camion chavira. La circulation des tramways fut interrompue, ce qui provoqua pendant un quart d'heure un grand rassemblement.

Incendies. — A 5 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Fayolle, rentier, quai de la Charité, 1. Le feu qui venait de prendre naissance dans le plafond de l'appartement menaçait de prendre des proportions inquiétantes, lorsque quatre sapeurs-pompiers aidés de quelques voisins arrivés en toute hâte purent éloigner après une heure de travail toute espèce de danger.

Une pompe qui avait été amenée sur les lieux n'a pas eu à fonctionner. Les pertes sont couvertes par une assurance.

— Dans la même journée, un feu de cheminée s'est déclaré rue Saint-Côme, au 3e étage. Les pompiers de la 1re compagnie de garde au poste à l'Hôtel-de-Ville, ont, comme en toute circonstances, fait des prodiges pour faire disparaitre toute trace de danger.

Concert festival du Grand-Trou. — Nous recevons les meilleures nouvelles du Concert-festival organisé par les habitants du Grand-Trou et Moulin-à-Vent, à l'occasion de l'inauguration du groupe scolaire.

La commission nommée à cet effet, s'est divisée en diverses sous-commissions qui toutes se livrent avec ardour à la tâche qui leur incombe.

Un moment nous avons craint que cette inauguration ne puisse se faire à la date fixée, mais grâce à la bienveillance de M. le Maire et de la municipalité, grâce aussi au dévouement de M. l'architecte chargé des travaux, tout pourra être prêt à l'époque voulue, et la date du 17 avril est définitivement arrêtée pour l'accomplissement de cette solennité.

Nous ne saurions trop engager les sociétés invitées qui n'ont pas encore donné leur adhésion, à la faire parvenir au plus tôt à la Commission d'organisation.

Les correspondances doivent être adressées à M. Boisdevésey, secrétaire, 67, route de Vienne.

Nouvelles militaires. — *14e corps d'armée.* — Par décret en date du 4 avril 1887, rendu par le président de la République sur la proposition du ministre de la guerre, a été promu dans le service des hôpitaux militaires et a reçu, par décision du même jour affection ci-après indiquée, savoir :

Au grade d'officier d'administration de 1re classe. — (Ancienneté). M. Pugens (Louis-André-Victor-Henri), off. d'administ. de 2e cl., comptable de l'hôpital mil. de Briançon, en remplacement de M. Leroy, retr. — Maintenu à son poste actuel.

— Par décis. minist. du 4 avril 1887, M. Agnély, capit. au 28e bat de chas. à pied, passe dans le corps de l'intendance militaire.

Les Diamants de la Couronne. — On a placardé sur les murs de Lyon de grandes affiches blanches annonçant la vente des diamants de la couronne.

Cet affichage officiel n'a été fait, nous le présumons que pour la forme, car ou nous nous trompons fort ou le gouvernement n'a jamais espéré qu'un Lyonnais ferait cadeau à son épouse du *Régent de Sancy*, voire même du *Miroir du Portugal*.

Les bijoux célèbres seront certainement rendus à leur destination primitive : ils ont été portés jadis par des reines et des maîtresses de rois ; ils brilleront dans quelque temps sur la poitrine des reines du demi-monde ou autres.

Postes et Télégraphes. — *Correspondances pour l'Australie.* — L'administration des postes nons communique l'avis suivant :

Les correspondances à destination des colonies anglaise d'Australie, sont fréquemment revêtues de timbres-poste insuffisants. Il en résulte qu'elles sont passibles, à l'arrivée, de surtaxes à la charge des destinataires.

Il est rappelé aux expéditeurs que l'Australie n'est pas encore comprise dans l'Union postale. Les correspondances pour cette destination doivent être affranchies d'après le tarif suivant, aussi bien par la voie des paquebots français, que par la voie de Brindisi et des paquebots anglais.

Lettres ordinaires : 60 c. par 15 grammes.

Papiers d'affaires : 60 c. jusqu'à 300 grammes ; au-delà de 300 grammes, 10 c. 50 grammes.

Echantillons de marchandises : 10 c. par 50 grammes.

Journaux et imprimés de toute nature : 10 c. par 50 grammes.

Lettres et autres objets recommandés : Droit fixe de 25 c. en plus de taxe applicable à une correspondance ordinaire de même catégorie.

Appel aux amis de la Liberté. — M. Louis Combet, adjoint au maire de Lyon, a reçu M. Charles Lemonnier, président de la Ligue internationale de la Paix, la lettre suivante :

Paris, 20 mars.

Cher monsieur et collègue,

Vous avez une idée excellente de fournir au conseil municipal de Paris l'occasion, qu'il n'a pas su mettre à profit, de reprendre pour son compte le vœu en faveur du désarmement européen, que vous aviez présenté au conseil municipal de Lyon et à la Chambre des députés ; M. Ernest Hamel au conseil municipal de Paris, et M. Michel à la Chambre, ont fait l'un et l'autre un très beau rapport ; c'est une excellente propagande, nous vous félicitons de l'avoir faite.

Nous nous demandons pourquoi vous ne feriez pas à Lyon, autour de vous, un comité de la Ligue de la Paix dont vous seriez le centre, à qui, en tout ce qui touche à la Ligue, aurait son autonomie et son action propre? Nous vous aiderons de grand cœur. Il doit y avoir à Lyon quelques hommes et quelques femmes de cœur disposés à se grouper. Le moment est favorable, les idées de paix et mieux de pacification sont dans l'air. Les sociétés de paix se multiplient et forment des groupes ayant chacun leur enseigne. LA PAIX PAR LA LIBERTÉ ET POUR LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS D'EUROPE, c'est le groupe auxquel appartient la Ligue. La Société de PAIX et d'ARBITRAGE, c'est le groupe français qui a pour règle de ne point critiquer la forme des gouvernements et de pousser à la paix pour la paix.

Le premier, républicain, atteste le principe de l'autonomie de la personne humaine. Le second, monarchique, ne vise qu'à l'arbitrage.

Il me semble que vous êtes du premier, et non du second ; faites donc naître à Lyon un comité et organisez-le le plus tôt possible.

Je vous envoie, cher monsieur et collègue mes amitiés les plus sincères.

Signé, Ch. LEMMONIER.

Et M. Combet fait suivre cette lettre de l'appel suivant :

Les citoyens, pénétrés d'un aussi profond sentiment de patriotisme que d'humanité et, par conséquent, amis de la paix comme du désarmement européen (que les despotes, les rois et leurs complices peuvent seuls combattre ; les citoyens qui, tout en voulant l'intégrité de la France, veulent aussi voir cesser cette chose monstrueuse qu'on appelle la GUERRE, qui voudraient adhérer à la création d'un comité lyonnais de la Ligue de la Paix, dans l'esprit républicain de la lettre de M. Ch. Lemmonier, pourront envoyer leurs adhésions à M. Louis Combet, adjoint au maire de Lyon, rue des Remparts-d'Ainay, 9, avec une cotisation annuelle de *cinq francs*.

L. COMBET.

Givors. — *Réunion électoralv* — Comme nous l'avons prévu, la réunion tenue hier soir, au théâtre du Canal, a été des plus enthousiastes.

L'ordre du jour portait : « Mesures à prendre en vue des élections municipales complémentaires.

A 8 heures et demie, la séance est ouverte sous la présidence du citoyen Dantorne, ayant pour secrétaire et assesseurs les citoyens Jobert, Berton et Blache.

Le président dit, avec beaucoup d'à-propos, que :

Le conseil municipal aurait pu fonctionner jusqu'à la fin de son mandat, mais on a trouvé urgent de lui adjoindre sept nouveaux membres en remplacement de ceux décédés ou démissionnaires.

Il engage tous les électeurs présents à envoyer des noms de candidats.

Aucun nom n'ayant été envoyé, le citoyen Dautorne propose d'adjoindre au comité, composé des citoyens Dantorne, Pouzet, Bruyat, Blanche, Fischer et Barboyon, quatre nouveaux membres.

Les citoyens Sabatier, Brettet, Boiron et Durand sont désignés à l'unanimité.

Un vote de confiance est fait en faveur du Comité chargé de choisir ses candidats.

Il est décidé qu'une grande réunion aura lieu mercredi. Nous espérons qu'il sortira de cette assemblée des candidats dignes de représenter la démocratique cité givordienne.

La séance est levée à 11 heures du soir.

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Du 10 avril

Premier arrondissement. — Auguste Rachine, 37 ans, hôpital des Colinettes, 11 h. ; *Deuxième arrondissement.* — Jacques Vuillermoz, 80 ans, rue Vaubecour, 26, 7 h. ; Michel Averly, 65 ans, rue des Remparts-d'Ainay, 20, 9 h. ; Françoise épouse Sabot, 67 ans, Hôtel-Dieu, 11 h. ; Clotilde Ponse, 11 ans, hospice de la Charité, 3 h. ; Joseph Vitally, 57 ans, Hôtel-Dieu, 5 h. ; Jean Morin, 45 ans, 6 h. m.

Troisième arrondissement. — Alfred Schlegel, 4 ans, rue Part-Dieu, 91 bis, 6 h. matin ; Marianne épouse Durand, 56 ans, rue Nazareth, 9, 8 h., Virginie Tailly, 38 ans, rute d'Heyrieu, 179, 10 h. ; Adolphe Lacour, 38 ans, rue de Bonnel, 29-31, midi ; Louise veuve Sallée dit Constant, 73 ans, rue Corne-de-Cerf, 20, 2 h. ; Mathilde épouse Chamboncel, 42 ans, grande rue de la Guillotière, 170, 3 h. ; Odile Abisset, 31 ans, rue Turenne, 11, 4 h. ; Victor Fournier, 4 ans, rue Champ-Fleuri, 16, 5 h. ; Joseph Poizat, 87 ans, hospice des Vieillards, 6 s.

Quatrième arrondissement. — Jean Bourgin, 66 ans, rue des Missionnaires, 40, 9 h. ; Jacques Murard, 28 ans, hôpital, h. : Ros. Berrier, 46 ans, hôpital, midi ; Suzanne Sadin, 70 ans, rue de l'Enfance, 21, 1 h. ; Michel Roche, 40 ans, rue du Sentier, 7, 3 h. ; Marie veuve Garnier, 74 ans, hôpital, 5 h. ;

Cinquième arrondissement. — Louis Tholon, 57 ans, quai de Vaise, 26, 7 h. ; Jean Burtel, 71 ans, rue de Bourgogne, 51, 9 h. ; Joséphine épouse Berthelot, 37 ans, rue des Grenouilles, 22, 1 h.

Sixième arrondissement. — Noëlle veuve Chatelaid, 49 ons, rue Pierre-Corneille, 53, 3 h. ; Blaude Fourot, 61 ans, rue Masséna, 107 bis, 9 h. ; Victoire épouse Dusserre, 63 ans, cours Vitton, 14, 5 h.

REVUE FINANCIÈRE

Dimanche, 10 avril 1887.

La dernière liquidation s'est effectuée dans de bonnes conditions. Les reports sont toujours très bon marché, et les disponibilités en quête de placements avantageux n'attendent qu'une occasion pour entrer dans la circulation. A la Bourse, les affaires sont toujours très restreintes, mais l'amélioration progressive des cours indique que si les transactions sont rares, les dispositions favorables restent les mêmes.

Nos Rentes ont progressé depuis la fin de la dernière huitaine. Voici le tableau des cours :

COURS DU COMPTANT

	Samedi 2 avril	Samedi 9 avril
3 0/0	80 60	81 »».
Amortissable	83 75	84 40
4 1/2 0/0 anc.	103 75	104 »»
4 1/2 0/0 nouv.	109 30	109 75

Les fonds étrangers ont suivi nos rentes dans leurs variations.

Les établissements de crédit sont faibles en général. Le Foncier a toujours un courant suivi de demandes. L'assemblée générale des actionnaires de cet établissement a eu lieu mercredi dernier.

Les actions des Chemins de fer sont toujours plus mouvementées, car le comptant fait seul quelques échanges. Les recettes des six Compagnies françaises, pour la douzième semaine correspondante, du 19 au 25 mars, ne laissent qu'un excédent de 75,000 fr., sur la semaine correspondante 1886.

Voici les cours comparatifs de la semaine. — Derniers cours du comptant :

	Samedi 2 avril	Samedi 9 avril
Est	800 »	800 »
Midi	1157 50	1165 »
Nord	1517 50	1522 50
Orléans	1340 »	1308 75
Ouest	877 50	873 75
Lyon	» »	» »

Peu d'affaires en valeurs industrielles.

TIRAGES DU CRÉDIT FONCIER

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1877

Le numéro 23,293 gagne cent mille francs.

Le numéro 427,395 gagne 50,000 francs.

Les numéros 384,130 et 435,024 gagnent chacun 10,000 francs.

Les trente numéros sortis ensuite sont remboursables à 1,000 francs.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1879

Le numéro 542,068 gagne cent mille francs.

Le numéro 958,528 gagne 25,000 francs.

Les numéros 304,737, 251,305, 703,727, 420,747, 533,361, 821,366 gagnent chacun 5,000 francs.

Les quarante-cinq numéros sortis ensuite sont remboursables à 1,000 francs.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1880

Le numéro 194,643 gagne cent mille francs.

Le numéro 173,676 gagne 25,000 francs.

Les six numéros 275,342, 956,332, 120,475, 397,231, 158,195, 566,502 gagnent chacun 5,000 francs.

Les quarante-cinq numéros sortis ensuite sont remboursables à 1,000 francs.

Dernières Dépêches

PAR FIL SPÉCIAL DE LA « TRIBUNE »

NOUVEAU COMPLOT AVORTÉ

Berlin, 10 avril.

D'après une dépêche de Saint-Pétersbourg, publiée par le *Tageblatt*, de Berlin, un nouvel attentat contre le tzar a été éventé. Mercredi dernier, les agents de police ont arrêté sur la promenade de la Grande Morskaia un homme et une jeune femme porteurs de bombes. Quelques minutes après, cette arrestation, le tzar et la tzarine ont traversé la Grande Morskaia.

CHRONIQUE DU TRAVAIL

DEMANDES D'EMPLOIS

Un jeune homme de 17 ans sachant lire et écrire et cirer les parquets demande un emploi de garçon de peine, de garçon de courses ou autres. S'adresser chez M. B. B., cours Vitton, 17.

— On demande des jeunes filles pour l'atelier, travail facile, rétribué de suite, cours d'Herbouville, 22, au 4e.

— Un jeune homme désire apprendre l'état de cordonnier. Rivet, rue Victor-Hugo, 42.

— Un jeune homme de 18 ans sachant lire et écrire demande une place de garçon de peine. S'adresser rue Diderot, 4, au 2me.

— Une bonne ouvrière désire prendre un métier (unis ou ornaires) dans les sections Albert, sud et centre.

S'adresser au syndicat professionnel de l'Union des tisseurs et similaires, rue des Capucins, 27.

— Un ancien employé retraité d'une grande administration demande emploi aux écritures ou à la recette dans banque ou maison de commerce. S'adresser à M. Lanet, rue Victor-Hugo, 28.

— Des employés connaissant la vente confections pour hommes, à la cessation de commerce, rue de la République, 33, à côté du Grand bazar.

OFFRES D'EMPLOIS

— On demande une bonne pour café restaurant. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

— De bonnes ouvrières culottières pour la commande à la main et à la machine. S'adresser rue de la Bombarde, 8, au 2e.

— Des apprenties culottières pour commandes, rétribuées de suite, même adresse.

— On demande une apprentie pour le montage de la chemise d'homme, chez Mme Cordier, rue de la Bombarde, 13, au 4me. Bonnes références.

— On demande des hommes de peine au Factage Lyonnais, avenue de Saxe, 155.

— On demande un emploi de cocher ou de régisseur dans une maison bourgeoise, s'adresser rue Sainte-Geneviève, 12, au 2me, aux Charpennes.

— On demande un apprenti menuisier en fauteuil avec petite rétribution. S'adresser à M. A. B., impasse de Savoie.

— On demande de suite cent ouvrières perleuses sur tulles, montée de la Grand'Côte, 124.

— On demande une bonne ouvrière (pour l'atelier) connaissant bien la fabrication de la *tournure*. S'adresser rue Lainerie, 16, au 1er.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Fête fraternelle en l'honneur de la corporation des tailleurs d'habits de Lyon. — Le bal de bienfaisance se donnera comme les années précédentes, salle des Folies-Bergères, avenue de Noailles, 55.

Une tombola ayant été organisée au bénéfice des nécessiteux, nous faisons un chaleureux appel aux donateurs de lots dont un bon nombre est déjà inscrit.

Union des tisseurs et similaires. — *Cours de théorie pratique.* — Le Syndicat, sur la demande qui lui a été faite, a décidé que le cours n'aurait pas lieu le dimanche 10 courant. Il a décidé en outre, vu l'importance de ce cours, qu'une séance aurait lieu la semaine.

Le cours aura lieu jeudi 14 courant, à 8 heures du soir et sur l'avis de plusieurs élèves on étudiera la question de remplacer la leçon du dimanche par une deuxième leçon qui aurait lieu le soir.

Union électorale des républicains socialistes du 3e arrondissement. — La commission, nommée en réunion publique, est convoquée d'urgence, café Mondon, rue Pierre-Corneille, 113, pour ce soir, huit heures précises.

Syndicat professionnel des apprêteurs réunis. — Réunion de l'administration et de la commission de contrôle, mardi 12 avril, à huit heures du soir, au siège social. Urgent. Des décisions seront prises, quelque soit le nombre des membres présents.

Nota. — Tout absent sera considéré comme n'ayant pas rempli son mandat.

HERNIES

Sans opération, guérison parfaite, conséq. plus de bandages ! par le Docteur GAILLARD de l'Univ. de Philadelphie, Médecin de la Faculté de Montpellier quai Charité, 1, à LYON

MODES A FAÇON

Deuil, Bonnets montés et Chapeaux

PRIX RÉDUITS

107, Cours de la Liberté, 107

CESSATION DE COMMERCE

DE LA MAISON

AU PRINCE EUGÈNE

33, Rue de la République, 33, à côté du Bazar

Il sera vendu à l'amiable, à des prix exceptionnels de **Bon Marché**, une quantité de marchandises, telles que : Pardessus, Vestons, Complets noirs et fantaisie pour hommes et jeunes gens.

Une quantité considérable de **Gilets** sera mise en vente à **2 fr. 95.**

UN LOT Jacquettes fantaisie..... 6 95
UN LOT Pantalons drap nouveauté.. 4 25
UN LOT Complets fantaisie..... 18 50
UN LOT Complets communion..... 15 »

PRIX FIXE ABSOLU

CONTINUATION DE VENTE

TOUS LES JOURS

De 9 heures à midi et de 2 à 5 heures

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Mme FOURET, *111, avenue de Saxe*, sage-femme de 1re classe, élève de la Faculté de Médecine de Lyon (Clinique).

Tient des Pensionnaires

LEUCORRHÉE (PERTES BLANCHES) et Chlorose. Guérison certaine et rapide par l'emploi de l'Elixir de Robinia, de Villaroto. Prix : 4 fr. — Lyon, Phie LAVOCAT, 41, r. Ferrandière et toutes pharmacies.

REVUE DES MARCHÉS

Graines fourragères. — Les affaires continuent à manquer d'activité, il est vrai que la saison touche à sa fin.

Les *graines de luzerne* terminent la campagne avec peu d'excédent, surtout en bonnes qualités, les derniers cours pratiqués sont les suivants :

Nouvelles 1re épuration	120 à 130
— ordinaire	100 à 103
— du Poitou	95 à 100

En *graines de trèfle* il reste, paraît-il, passablement de marchandise qui attendra la future campagne, on passe donc en magasins aux cours que voici :

Graines de pays	85 à »
— du Midi	85 à 90
— de la Sarthe	80 à 85

Pesettes. — Les semences de printemps sont maintenant complètement terminées, il faut attendre les mois d'août et de septembre pour voir reparaître cet article sur le marché ; en attendant, voici les derniers cours payés :

Pesettes de Bourgogne	16 » à 16 50
— du Puy	17 » à 17 50
— secondaires	12 » à 14 »

Sainfoin. — Affaires tout à fait inactives, cours nominaux de 24 à 26 fr. les 100 kil., gare des vendeurs.

Pailles et fourrages. — Le marché d'aujourd'hui était assez bien approvisionné ; on y comptait en effet 70 voitures tant pailles que fourrages. Par contre, les acheteurs étaient peu nombreux ; aussi la vente a-t-elle été assez difficile avec des prix sans changement sur ceux pratiqués à la dernière réunion. On a payé :

Paille de seigle	6 — à 6 50
— de froment	5 75 à 6 —
— d'avoine	5 — —
Foin, 1er choix	7 75 8 —
Foin ordinaire	7 — 7 50
Luzerne choix	6 50 7 —
Luzerne ordinaire	6 50 6 75
Esparcettes	6 » 6 25
Regains	5 25 6 50

NOTA. — L'avoine paye 2 fr. d'entrée ; la luzerne et le foin de toute espèce paient 80 c. ; la paille de toute nature paie 60 c.

Graines, Noyaux, Tourteaux. — La semaine que nous venons de traverser est complètement nulle au point de vue des transactions, la baisse constante des huiles et la peu de besoin que manifeste l'huilerie ont été autant d'éléments contraires aux transactions ; on cote nominalement.

Graines de colza de pays	27 50 à 30 50
— — Normandie	29 50 à 30 »
— — Hongrie	29 50 à 30 »

Notre correspondant de Lille nous écrit à la date du 3 avril.

Le marché est moins découragé, mais les affaires restent inactives, on cote : colza Bombay brun 21 25 disponibles et à livrer et les Guzerat 23. Graines de lin fermes à 25 fr. les Bombay disponibles et 25,50, vapeur avril-juin.

Noyaux. — La faiblesse ne s'est pas accenluée davantage, au contraire. il semble même que la marchandise est moins dépréciée, surtout pour les provenances du Dauphiné qui se rarifient beaucoup et pour lesquels les détenteurs deviennent plus exigeants, on cote :

Noyaux du Périgord . . .	62 à 64	Départ
— de Romans	72 à 75	—
— de St-Marcellin .	72 à 75	—
— de Voiron.	80 à 28	—

Tourteaux. — Les affaires en tourteaux ont été encore calmes cette semaine, néanmoins, les prix se soutiennent assez bien : c'est ainsi qu'à Lyon on cote :

Tourteaux colzas.....	11 à 11 50
— noix	11 à 16 40

Pommes de terre-fécule. — Les marches des centres de production ont été encore très bien approvisionnés cette semaine, les offres ont été également suivies, il en est résulté un peu de faiblesse dans les prix, et parfois même une petite baisse pour les qualités secondaires ; c'est ainsi que l'on cote :

Early du Lyonnais ou Dauphiné	7 75 à	7 50
Jaunes — —	5 50 à	6 »
Rouges — —	5 »	5 50
Violettes — —	6 »	6 50
Early du Bourgogne (départ)	6 »	6 50
Jaunes —	4 25	4 50
Violettes du Forez (départ)	5 50	6 »
Jaunes —	4 52	4 50
Jaunes d'Auvergne (départ)	5 »	5 50
Violettes Auvergnes (départ)	5 75	6 »

MARCHÉ DE LYON-VAISE

Moutons. — Jeudi, 7 avril. — Amenés, 5.050 ; renvois, 880.

Voici par provenance le nombre amené et et les prix payés.

	Amenés	Qualités 1re	2me	3me	Prix extrêmes
Charolais.....	960	175	165	155	145 à 188
Auvergne	430	170	160	150	145 à 175
Dauphiné.....	2.160	170	160	150	140 à 175
Savoie	....	...	...	...	... à ...
Bourbonnais.....	480	175	165	155	150 à 180
Afrique	....	...	...	...	... à ...
Italie	660	170	160	150	140 à s75
Divers.....	360	169	158	149	138 à 170
.....	....	...	...	...	... à ...

Bien que le chiffre d'amenés fut très important, le marché d'aujourd'hui a été plus animé qu'il ne l'avait été depuis longtemps, les transactions ont été plus faciles, même avec une plus-value sur les cours payés jeudi dernier. La belle marchandise faisait malheureusement défaut chose qui arrive rarement à l'approche des fêtes de Pâques.

Bœufs. Vendredi 8 avril. — Amenés, 296 ; renvois, 60.

Le marché de ce jour n'a pas eu une allure meilleure que celle des autres réunions, et malgré le petit nombre de bêtes, la vente a été très laborieuse. Les prix s'entendent droits d'octroi et d'abattage non compris.

Veaux. — Vendredi 8 avril. — Amenés, 833, renvoi, 0.

Prix payés, 1re qualité 118 ; 2e qualité, 110 ; 3e qualité 100 ; prix etrêmes 90 à 120.

On constatait aujourd'hui plus d'activité dans la vente avec des prix bien mieux tenus.

Les prix s'entendent droits d'octroi et de voiturage compris.

Moutons, — *Vendredi 8 avril.* — Amenés, 936 ; renvois 370.

La réunion a été animée ; les prix sont restés sans changement. Quant à la belle marchandise, elle faisait également défaut.

SPECTACLES ET CONCERTS

du Lundi 11 avril 1887

Grand-Théâtre. — Rideau à 8 heures. *Le Voyage en Chine.* — *Le Chalet.* — Grand divertissement.

Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4 — *Durand et Durand.* comédie en 3 actes. — *Les Grippe-Sous.*

Théâtre du Gymnase. — *Fêtes de Pâques.* — Dernières représentation du professeur Yohn. Dimanche, lundi, jeudi, samedi à 8 heures.

Matinées à 2 heures.

Les Fontaines merveilleuses. Les Invisibles. La terre les mers et l'espace.

Casino des Arts, rue de la République. nº 81. — Tous les soirs spectacle concert.

Scala-Bouffes. — Concert-spectacle à 9 heures.

Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit ; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedis, dimanches et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Ballandras. — Brasserie Bellardon, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). —Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol du pont de la Feuillée —Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.

Panorama de Reischoffen. — Visible tous les jours.

Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 9 AVRIL

NOMB.	SORTE.	FRANC	ESPAG	PIÉM.	ITALIE	BROUS	SYRIE.	TUSSA.	CHINE.	CANT.	JAPON.	POIDS
39	ORG..	9	»	9	6	»	4	»	5	1	5	3436
24	TRAM.	4	»	1	1	»	»	»	10	3	5	1606
63	GRÈG.	8	»	1	12	4	2	1	10	13	12	5008
8	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	BOBI..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	LAIN..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
439		21	»	11	19	4	6	1	25	17	22	10050
	BALLOTS PESÉS											
2	ORG..	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	147
5	TRAM.	»	»	»	1	»	»	»	3	»	1	286
413	GRÈG.	3	»	»	»	»	2	»	33	38	34	5650
»	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
421		4	»	»	1	»	2	»	37	38	35	6083

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE

BULLETIN DU 9 AVRIL

NOMB.	SORTE	FRANC	CHINE	BENG.	JAPON.	ITALIE	PIÉMO.	PERSE	BROUS	CANT.	SYRIE.	POIDS.
8	ORG..	1	»	1	»	1	»	»	»	»	5	750
12	TRAM.	»	10	»	2	»	»	»	»	»	»	1017
1	GRÈG.	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	47
	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21												1816

BALLOTS PESÉS

1	ORG..	»	»	1	»	»	»	»	»	»	44
»	TRA..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	..
5	GRÈG.	»	5	»	»	»	»	»	»	»	224
»	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	...
6											268

Ouvrées, 19. — Grèges, 1. — Moulins, 0.
Décreusage, 18.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

BULLETIN DU 4 AVRIL

NOMBRE	SORTES	POIDS
1	Organsins	105
»	Trames	»
2	Grèges.....	196
»	Ballots pesés.....	»
3	TOTAL.....	301

Dernier numéro placé : 8.
Total du 1er au 23 : kilog. 793.
Opérations de décreusage : ».
— de titrage : 1.

Le Gérant : F. BLANC.

Imprimé avec les encres de la Société générale des encres et produits chimiques de Dijon

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE
Association syndicale des Ouvriers Typographes
Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet, 9.

Etude de Me BOUCHARDY, avoué à Lyon, 39, rue de la Bourse, successeur de Me Terras.

VENTE PAR LICITATION

A laquelle les étrangers seront admis
En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

EN UN SEUL LOT
D'UNE
PROPRIÉTÉ

Située à Hauteville
Arrondissemt de Belley (Ain)

ADJUDICATION
Au Samedi 23 avril 1887, à midi
Mise à prix : 2,500 fr.

Signé : BOUCHARDY.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BOUCHARDY, avoué poursuivant ; à Me PONDEVEAUX, avoué colicitant, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

DENTISTE
Jules BONNARIC
LYON, 6, rue Centrale
Cabinet de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures
Anesthésie par le protoxyde d'azote

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY
Sources de l'État
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Comme Célestins.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
DÉPOT à LYON
16, Rue de la République
VENTE à prix réduits de toutes les Eaux minérales de France et de l'Etranger.

MÉCANICIENNE
Demande Emploi
Chez Couturière
S'adresser à l'épicerie, rue Pierre-Corneille, 50.

BON COMPTABLE
pouvant disposer de plusieurs heures par jour demande tenue de livres dans maisons de commerce. S'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le nº 5313.

MALADIES SECRÈTES
CABINET FONDÉ EN 1877
MAROLLES
Docteur-Médecin
rue Cuvier, 10, Lyon
Traitement spécial des maladies secrètes, vénériennes et de matrice.
Cabinet, de 10 h. à midi et de 7 h. à 9 h.
Traitement par correspondance, consultations gratuites le samedi soir.

LE VÉRITABLE
SIROP DE BOCHET IODÉ DE BERTRAND AINÉ
Neutralise et élimine les virus qui corrompent le Sang, Purifie les humeurs dont il chasse l'âcreté et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être.
GUÉRISON CERTAINE
des DARTRES, ECZÉMAS, de toutes LES
MALADIES DE LA PEAU
ET AFFECTIONS QU'ELLES ENGENDRENT
Toutes les personnes qui ont le sang échauffé et qui sont sujettes aux Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Pelliculles, etc., s'épargneront bien des Maladies et des Souffrances en faisant usage chaque année, au printemps et à l'automne, de ce fameux Sirop. 40 ANNÉES DE SUCCÈS
Constatés par milliers *lettres remerciements* ont prouvé son efficacité.
Demi flacon, 2 fr. 50. — Flacon, 5 fr. — Litre, 10 fr. ; franco, 75 cent. en sus.
S'adresser Phcie Bertrand aîné, *HANTZER* successeur ; 21, place Bellecour, LYON et dans les Phcies
DÉPOT dans toutes les Pharmacies

La Publicité par Abonnement
L'AGENCE DE PUBLICITÉ Vor FOURNIER
LYON. ---- 14, rue Confort, 14. ---- LYON

Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publcité par abonnement à des conditions tout à fait exceptionnelles.

On sait que la publicité n'est efficace que si elle est parmanente, très étendue et très variée.

Or, cette condition est remplie si l'on fait tous les jours et successivement une annonce dans l'un des sept principaux journaux de Lyon (une annonce par semaine ou 52 annonces par an dans chacun ; au total, 364 annonces par année).

De plus, **M. Fournier**, ayant trouvé dans les administrations des journaux le concours le plus empressé pour que le prix de ces 364 annonces fût accessible aux budgets les plus modestes.

Tout commerçant ou industriel qui donnera une annonce à publier 52 fois par an dans sept journaux à choisir dans la liste ci-après, soit 364 annonces au total, n'aura à payer, pour toute l'année, que **120** fr. pour chaque ligne passant alternativement tous les jours de l'année dans l'un des sept journaux choisis.

AINSI

2 lignes (répétées 364 fois) coûteront				240 francs
5	—	—	—	600	—
10	—	—	—	1,200	—

Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total 364 fois, coûtera donc **1,200** par an, ou **100** francs par mois, ou **3** fr. **33** par jour en moyenne ; une annonce de 5 lignes coûterait moitié moins ; une annonce de 2 lignes, cinq fois moins, etc. Pour les réclames, les prix seront le double de ceux ci-dessus indiqués pour les annonces quatrième page.

Liste des Journaux parmi lesquels chaque Client peut en choisir SEPT à son gré

LYON { Progrès, Nouvelliste. Express, Petit Lyonnais, Salut Public, Courrier de Lyon, La Tribune, Moniteur Judiciaire, Courrier du Commerce, Passe-Temps, Moniteur des Soies.
SAINT-ÉTIENNE. — Mémorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur, Loire Républicaine.
GRENOBLE. — Avenir de l'Isère. Petit Dauphinois.

SPÉCIMENS D'ANNONCES
QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION

2 lignes (20 fr. par mois)
HOTEL de famille, rue.... table bourgeoise.

3 lignes (30 fr. par mois)
Mme HERMANN Avenir par les cartes, cours de.....

4 lignes (40 fr. par mois)
Prêts sur HYPOTHÉQUE. Immeubles. Biens ruraux. Renseignements gratuits. — M. ALO, rue.....

5 lignes (50 fr. par mois)
MÉTHODE MULLER
Seule garantissant réforme radicale de l'écriture en 12 leçons. M.....rue.....

6 lignes (60 fr. par mois)
Grand Assortiment
de Vins fins, Liqueurs et Spiritueux, produits de la Grande-Chartreuse. Maison .....place..... Lyon.

10 lign (100 fr. par mois)
PENSION BOURGEOISE
VIE DE FAMILLE
On prend des Pensionnaires des deux sexes. Bonne cuisine de ménage. Chambres et appartements confortables — Bon air pour les convalescents. — Prix modérés. Soins particul. — S'adresser rue .....

AVIS
ON DEMANDE à Saint-Etienne des VENDEURS sérieux pour le journal *la Tribune*. — Bonne remise. S'adresser place du Peuple, 16.

EN VENTE
dans tous les Kiosques le
Journal La TRIBUNE
Grand format. Le numéro, 5 c.

TRAVAUX DE LUXE — ADMINISTRATIFS — Commerciaux
TITRES D'OBLIGATIONS — JOURNAUX — Labeurs
ASSOCIATION SYNDICALE Des Ouvriers typographes
IMPRIMERIE NOUVELLE
52, Rue Ferrandière, 52
LYON
Mémoires — REGISTRES — LIVRETS DE SOCIÉTÉ
Thèses — AFFICHES — LETTRES DE DÉCÈS

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19
LYON
VENTE DES MEUBLES
Les Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis, de 1 heure à 5 heures
AVIS IMPORTANT. — *Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer, de sept heures à midi,* rue de l'Hôpital, 6.
AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

Madame LEONORA, Somnambule
Guérit les maladies. — Consultations gratuites. — Le jour à 10 h., 2 à 4 h. Soir, 7 à 9 h. — 9, rue Jean-de-Tournes, à l'entresol.

A VENDRE
Plants Américains
Greffés et soudés
M. LAVERRIÈRE, à Anse (Rhône)

A LA PETITE MIONNE
21, Rue Terme, 21 — LYON
IMMENSE CHOIX DE CHAPEAUX GARNIS
POUR DAMES ET FILLETTES
Depuis 3 f. 60
Haute Nouveauté
MODES ET FOURNITURES
ARBUSTES
POUR SALONS
Les commandes sont livrées dans les 24 h.
Seule Maison vendant au détail le prix du gros
N'A PAS DE SUCCURSALE

A VENDRE OU A LOUER
Pour entrer en jouissance immédiate
UNE
BELLE PROPRIÉTÉ
Située à Saint-Georges-de-Reneins
Composée de :
MAISON BOURGEOISE avec **PARC,** ombrages, pièce d'eau. A cette maison sont attenants de **très beaux MAGASINS DE VINS,** pouvant contenir **3,000** pièces. La maison bourgeoise peut être louée meublée ou non.
Une petite **FERME** serait annexée à cette propriété, au gré des amateurs.
S'adresser, pour tous renseignements et permis de visiter, à Me DORY, notaire à Saint-Georges-de-Reneins.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE *Rue Sainte-Catherine, 6,*
Correspondant de l'Agence Havas
14, RUE CONFORT, 14, LYON
SUCCURSALE GRENOBLE *Passage Teisseire*
Pour les Journaux ci-dessous désignés par une astérisque, les Annonces et Réclames en seront reçues exclusivement
A L'AGENCE
LYON : * Progrès. — * Nouvelliste. — * Express. — * Petit Lyonnais. — * Salut Public. — * Courrier de Lyon. — * Moniteur Judiciaire. — * La Tribune. * Echo de Fourvière. — * Courrier du Commerce. — * Moniteur des Soies. — * Bulletin du Moniteur des Soies. — * Passe-Temps. — * Gazette agricole et viticole. — * Lyon horticole. — Construction lyonnaise. — * Journal de Médecine vétérinaire. — * Le Tintamarre lyonnais — La Revue du diocèse. — Journal des Locations. — La Revue lyonnaise. — * Les Annales Lyonnaises. — * L'Accord-Parfait. — * La Revue Géographique littéraire. — * Lyon s'amuse.
Villefranche : Journal de Villefranche. — Le Progrès agricole. — L'Indépendant du Beaujolais.
Tarare : Bon Citoyen.
Grenoble : Avenir de l'Isère. — Le Petit Dauphinois. — Le Dauphiné catholique.
Allevard : Gazette d'Allevard.
Voiron : Petit Voironnais.
Bourgoin : Indicateur.
Saint-Marcellin : Mémorial de Saint-Marcellin.
Vienne : Le Journal de Vienne. — Le Moniteur viennois.
Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Petit Stéphanois. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Loire Républicaine. — Echo des Mines.
Montbrison : Journal de Montbrison.
Roanne : Journal de Roanne. — Union Républicaine de Roanne.
Bourg : Le Courrier de l'Ain. — Le Progrès de l'Ain. — L'Indépendant de l'Ain. — L'Avenir.
Belley : Messager du Dimanche.
Trévoux : Journal de Trévoux.
Nantua : Abeille du Bugey.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire. — Union républicaine.
Châlon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Chalon-sur-Saône. — Dépêche.
Louhans : L'Indépendant. — Le Journal de Louhans.
Tournus : Journal de Tournus.
Charolles : Echo de Charolles. — La Démocratie charollaise.
Valence : Le Messager. — L'Echo de la Drôme. — Le Journal de la Drôme. — Le Journal de Valence.
Annonay : Journal d'Annonay. — Haute-Ardèche.
Genève : Journal. — Feuille d'Avis. — Tribune, et les principaux journaux suisses.
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux du monde
Envoi FRANCO *du Tarif général sur demande affranchie*

Feuilleton de LA TRIBUNE du 11 Avril 1887

63

Flamberge au Vent !

PAR

E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE

XXI

Etait-ce la beauté de la musique ou des paroles ? était-ce la séduction d'une voix de ténor que Concini avait fort belle ? était-ce la grâce très réelle de cet Italien, qui tenait Marie sous le charme ?

C'était, probablement, un peu tout cela. Ce quiest certain, c'est que le petit pied avait cessé de battre la mesure et que la reine fixait un regard fort tendre sur le joli chanteur qui achevait sa romance, lorsque la lourde portière se souleva et qu'une suivante demanda, en s'inclinant profondément, si M. le duc d'Epernon pouvait être admis à l'honneur de présenter ses respects à Sa Majesté.

Marie fronça légèrement le sourcil. Il est évident que, pour le moment, des deux favoris, le mieux en cour n'était pas le grand-maître de l'infanterie.

Concini devina sans doute, au regard que la reine jeta sur lui, la réponse qu'elle allait faire.

— Je supplie humblement Votre Majesté, dit-il, d'accorder à monsieur le duc la faveur qu'il sollicite, comme je suis persuadé qu'il l'implorerait pour moi, s'il avait le bonheur d'être auprès de notre souveraine et que je vinsse demander la grâce d'être admis en sa présence.

Marie de Médicis eut un peu d'étonnement mêlé à quelque dépit.

Le marquis d'Ancre fit un mouvement.

— Faites entrer monsieur le duc, Giovannina, dit-elle à la camériste.

Mais le duc d'Epernon, qui venait de paraître sur le seuil et de s'incliner respectueusement, arrêta l'italien du geste.

— Avec la permission de Sa Majesté, je vous prierai de demeurer, dit-il, monsieur le marquis ; ce ne sera pas trop de deux sujets aussi fidèles et de deux conseillers aussi dévoués que nous le sommes à la personne de la reine pour examiner l'importante affaire dont je viens l'entretenir.

— Parlez, monsieur le duc, dit la reine, faisant signe de la tête qu'elle acquiesçait à la demande de d'Epernon ; quelle est donc cette affaire si grave que, pour l'examiner j'aie besoin de mes deux meilleurs amis ?

Disant cela, elle tendit ses deux mains blanches à Concini et à d'Epernon, qui, mettant un genou en terre, déposèrent en même temps chacun un baiser sur la main qu'on leur abandonna. .

— Madame, dit l'ancien favori de Henri III, je ne crois rien vous apprendre en vous disant que le roi est éperdument amoureux de madame la Princesse.

— En effet, répondit la reine, Sa Majesté s'est trop peu préoccupée de cacher cette passion pour qu'il m'ait été possible de ne pas m'en apercevoir. Mais, depuis longtemps, je suis habituée aux trahisons du roi et je me suis résignée à mon état d'épouse délaissée, ajouta-t-elle avec un accent plein de componction passablement hypocrite.

— Vous êtes résignée à la perte de vos droits d'épouse légitime, dit avec une hypocrisie au moins égale d'Epernon, qui connaissait mieux que personne ce que la reine appelait sa résignation, mais vous n'êtes pas, je pense, résignée à la perte de votre rang et de votre dignité ?

— Que voulez-vous dire, monsieur ? s'éria Marie au comble de la surprise.

— Votre Majesté connaît-elle cette écriture et cette signature ? demanda d'Epernon sans répondre à la question, en présentant à la reine une lettre qu'il tira de son pourpoint.

La reine prit la lettre, qui était écrite de la main du roi et signée *Henri,*

Elle la lut, ou plutôt la dévora des yeux, puis la tendit à Concini, en lui faisant signe de la lire à son tour.

Celui-ci laissa échapper une exclamation.

La lettre, écrite au retour de Chantilly était adressée par le roi à la princesse de Condé, qu'il n'avait pu voir, on s'en souvient, ayant été arrêté par Gilbert au moment où, avec un sans-façon tout à fait royal, il allait gravir une échelle qu'il savait pertinemment ne pas avoir été jetée à son intention.

Depuis le mariage du prince de Condé et le départ, si semblable a une fuite, qui l'avait immédiatement suivi, le roi n'avait pu revoir Charlotte.

Fou d'amour, et déterminé à rejoindre, coûte que coûte, celle dont les yeux l'avaient si bien ensorcelé, un soir, Henri, suivi seulement du baron de Sombreuse, son premier écuyer, et d'un page, était monté à cheval et parti à franc étrier pour Chantilly.

Arrivés près du château, le roi et son compagnon avaient mis pied à terre, et laissant leurs chevaux à la garde du petit page, étaient entrés dans la cour d'honneur, toute remplie en ce moment de gentilshommes et de dames qui, venus pour la chasse, s'apprêtaient au départ.

Profitant de cette cohue et de l'obscurité, ils avaient passé de la cour dans le parc, et comme de Sombreuse, en questionnant adroitement un valet, était parvenu à savoir dans quelle partie du château étaient situés les appartements de la princesse, Henri IV et son écuyer étaient allés s'embusquer dans une charmille, à quelques pas de la fenêtre qu'ils voyaient éclairée et qu'ils savaient être celle de Mme de Condé.

Ce qu'il espérait en faisant cette folie de jeune homme, Henri n'en savait rien lui-même.

Il croyait, comme tous les amoureux, qu'ils soient imberbes ou barbons, que si un miracle était nécessaire, un miracle s'accomplirait, mais que, de façon ou d'autre, il lui serait donné de contempler Charlotte et de lui parler.

Après nne attente qui parut aussi longue au baron de Sombreuse qu'au roi lui-même, car si l'un s'impatientait, l'autre s'ennuyait prodigieusement dans ces broussailles, le vieux fou avait eu enfin le bonheur de voir apparaître Mme de Condé.

Quant la vision enchanteresse avait disparu, il n'avait plus été maître de lui.

C'est alors qu'il avait sauté hors de la charmille et s'était précipité vers le balcon, au pied duquel il avait éprouvé presque simultanément la joie inattendue de trouver une échelle et le désagrement aussi peu prévu de rencontrer Lusignac.

On connaît la scène qui suivit cette rencontre.

Ce qu'on ignore c'est l'effet qu'elle produisit sur la passion du roi. Elle l'exaspéra littéralement.

Non-seulement le roi n'avait eu aucune preuve, jusque-là, que son amour eût touché le cœur de Charlotte, mais, dans cette nuit, tous les témoignages s'étaient accumulés pour lui démontrer qu'il avait un rival heureux.

Cette pensée que Mme de Condé avait un amant ne lui inspira que deux résolutions.

La première, qu'il avait conçue et exécutée séance tenante, c'était d'éloigner Gilbert ; la seconde, c'était de placer si haut l'objet de son amour qu'il fût désormais impossible à un homme de l'atteindre.

(A suivre).